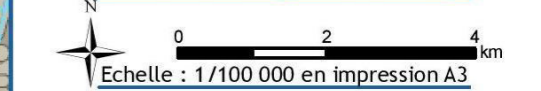


- Secteur d'étude (région + 15 km)
- Région Centre
- Autres régions
- Départements
- Limites communales
- Villes principales
- Autres cours d'eau
- Réservoirs de biodiversité**
 - Milieux humides
 - Cours d'eau inscrits au SRCE
 - Sous-trames terrestres
 - Bocages et autres structures linéaires
 - Espaces cultivés
- Zones de corridors diffus à préciser localement**
 - Milieux humides
 - Sous-trames terrestres
- Corridors écologiques potentiels**
 - A préserver
 - A remettre en bon état
 - Milieux boisés
 - Pelouses et lisières sèches à humides sur sols acides
 - Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires
 - Milieux prairiaux
 - Milieux humides
 - Corridors interrégionaux
- Éléments reconnectants**
 - Niveau 1
 - Niveau 2
- Intersections avec les infrastructures terrestres**
 - Difficilement franchissables
 - Moyennement franchissables
 - Éléments fragmentants majeurs



IV. 4. Diagnostic écologique

Afin de qualifier les sensibilités écologiques de la zone de projet, un diagnostic écologique a été réalisé sur le site d'implantation (voir tableau ci-dessous). 6 passages ont été effectués entre avril et septembre 2020, afin de coïncider le mieux possible avec le cycle biologique de nombreuses espèces malgré les contraintes temporelles.

Tableau 25 : Calendrier des prospections

Date	Groupes ciblés
21/04/2020	Avifaune / Mammalofaune / Herpétofaune / Flore
04/06/2020	Avifaune / Herpétofaune / Mammalofaune / Chiroptères / Flore / Entomofaune
30/06/2020	Avifaune / Herpétofaune / Entomofaune / Mammalofaune
01/07/2020	Flore / Entomofaune
18/08/2020	Avifaune / Herpétofaune / Entomofaune / Mammalofaune / Chiroptères
15/09/2020	Avifaune / Herpétofaune / Entomofaune / Mammalofaune

IV. 4. 1. Flore & Habitats naturels

Tableau 26 : Typologie des habitats naturels recensés sur l'aire d'étude immédiate.

Typologie d'habitat	Code EUNIS	CORINE Biotopes	DH (code Natura 2000 EUR15)	Surface (ha)	Statut LRR Habitats Centre-Val-de-Loire*	Enjeu
Pièces d'eau	C1	22.1	-	1,61	-	Modéré
Pelouses sèches, acides et neutres fermées non méditerranéennes	E1.7	35.1	-	0,78	-	Modéré
Pelouses sèches, acides et neutres fermées non méditerranéennes X Landes à Genêts à balais	E1.7xF3.14	35.1x31.84	-	0,67	-	Modéré
Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines	E1.91	35.21	-	1,16	-	Fort Modéré
Prairies de fauche	E2.2	38.2	-	0,78	-	Modéré
Prairies atlantiques humides	E3.4	37.2	-	0,10	-	Modéré
Ronciers	F3.131	31.831	-	0,60	-	Faible
Saussaies marécageuses	F9.2	44.92	-	0,08	-	Modéré
Boisements acidophiles dominés par Quercus	G1.8	41.5	-	7,71	-	Modéré
Boisement de Bouleaux	G1.91	41.B	-	0,17	-	Modéré
Plantations de Robinier Faux-acacia	G1.C3	83.324	-	0,30	-	Faible
Plantations de Pins	G3.713	42.813	-	0,08	-	Faible
Prébois de conifères	G5.63	31.8G	-	0,97	-	Faible
Cultures	I1.1	82.1	-	0,52	-	Faible
Jardins domestiques	I2.2	85.3	-	1,32	-	Faible

Légende :
DH = Directive Habitat (annexe I) / *Liste rouge des habitats de la région Centre (2012)

IV. 4. 1. 1. Description des habitats à enjeu modéré à fort

Pelouse calcifuge dominée par des annuelles (EUNIS : E1.91 / CORINE B. : 35.21 / EUR15 : -)



Figure 85 : Pelouse calcifuge dominée par des annuelles, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

Les pelouses calcifuges à annuelles sont des communautés végétales pionnières et éphémères qui se développent sur des sols oligotrophes peu développés et de texture légère. Les contraintes écologiques sont très fortes du fait de la faible rétention en eau de ces sols. La diversité floristique est forte, avec des espèces caractérisant le milieu telles que : *Aira caryophylla*, *Anthoxanthum aristatum*, *Ornithopus perpusillus*, *Trifolium arvense*, *Trifolium glomeratum*, *Jasione montana* ou encore *Sesamoides purpurascens*. Cet habitat est observé en deux localités sur l'aire d'étude : en limite Est et au niveau d'un ancien terrain de football. Sur ce dernier, une diversité importante d'espèces patrimoniales a été observée, dont la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), protégée en région Centre.

Pelouses sèches, acides et neutres fermées non méditerranéennes (EUNIS : E1.7 / CORINE B. : 35.1 / EUR15 : -)



Figure 86 : Pelouses sèches, acides et neutres fermées non méditerranéennes, photos prises sur site, ©NCA Environnement 2020.

Végétation herbacée dense peuplant les sables modérément secs et acide. La floraison de la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) en nappe blanche est fréquente au sein de ce milieu, mais éphémère. On notera d'autres espèces caractéristiques, telles que *Orchis morio*, *Agrostis capillaris*, *Rumex acetosella*, *Jasione montana* ou encore *Campanula rapunculus*.

Prairie de fauche (EUNIS : E2.2 / CORINE B. : 38.2 / EUR15 : -)



Figure 87 : Prairie de fauche, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

Certains secteurs à faciès plus mésophile laissent place à une végétation de type « Prairie de fauche » avec l'apparition de plusieurs graminées caractéristiques telles que *Festuca pratensis* (Féтуque des prés) ou encore *Bromus hordeaceus* (Brome mou).

Prairie atlantique humide (EUNIS : E3.4 / CORINE B. : 37.2 / EUR15 : -)



Figure 88 Prairie atlantique humide, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

En pourtour du plan d'eau se situe une petite zone de prairie humide caractérisée par la présence d'*Achillea ptarmica*, *Ranunculus repens* ou encore *Juncus effusus*.

Pièce d'eau (EUNIS : C1 / CORINE B. : 22.1 / EUR 15 : -)



Figure 89 : Plan d'eau, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

Deux plans d'eau sont présents sur l'Est de l'aire d'étude.

Boisement acidophile dominé par *Quercus* (EUNIS : G1.8 / CORINE B. : 41.5 / EUR15 : -)



Figure 90 : Boisement acidophile dominé par *Quercus*, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

Boisement acidiphile dominé par le Chêne pédonculé. D'autres essences sont également présentes tel que du Pin (*Pinus sp.*) et du Châtaigner (*Castanea sativa*). Plusieurs stations de la Sabline des montagnes (*Arenaria montana*), espèce patrimoniale, sont présentes au sein de cette formation végétale.

Saussaie marécageuse (EUNIS : F9.2 / CORINE B. : 44.92 / EUR15 : -)

Formation végétale de zone humide dominée par le Saule, ici le Saule roux (*Salix atrocinerea*). Sur la zone d'étude cet habitat se localise au Sud du grand plan d'eau.

Bois de Bouleaux (EUNIS : G1.91 / CORINE B. : 41.B / EUR15 : -)



Figure 91 Bois de Bouleaux, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

IV. 4. 1. 2. Flore

Parmi les **170 espèces** floristiques recensées, cinq sont déterminantes ZNIEFF pour la région Centre, dont une **protégée au niveau régional** :

- La Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), en danger en région centre. Une station d'une cinquantaine de pieds a été observée au niveau de l'ancien terrain de football. Il s'agit d'une petite orchidée à la floraison tardive (Août à Octobre). Elle affectionne les milieux chauds et secs à végétation rase.



Figure 92: *Spiranthes spiralis*, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020.

Deux autres espèces présentes un statut de conservation défavorable en région Centre :

- L'Astérocarpe blanchâtre (*Sesamoides purpurascens*), espèce quasi-menacé. Une belle population est présente au niveau de l'ancien terrain de football, au sein de la pelouse siliceuse d'annuelles naines (CB 35 .21).
- Le Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*), espèce vulnérable, également bien représenté au sein de la pelouse siliceuse.

L'ensemble des espèces floristiques patrimoniales recensées sur l'aire d'étude immédiate sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 27 : Espèces floristiques patrimoniales recensées sur l'aire d'étude.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	LRR (2012)	ZNIEFF	Enjeu
<i>Arenaria montana</i>	Sablina des montagnes	-	LC	d	Modéré
<i>Sesamoides purpurascens</i>	Astérocarpe blanchâtre	-	NT	d	Fort
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	PR	EN	d	Très fort
<i>Trifolium glomeratum</i>	Trèfle aggloméré	-	VU	d	Fort
<i>Tuberaria guttata</i>	Hélianthème taché	-	LC	d	Modéré

Légende :
Protection : PR = Protection Régionale
LRR : Liste rouge des plantes vasculaires de la région Centre : LC = espèce de préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable.
ZNIEFF : d = Espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Centre (2018)



Figure 93 : Illustrations : n°1-Arenaria montana / n°2- Tuberaria guttata/ n°3- Sesamoides purpurascens/ n°4 – Trifolium glomeratum ; photos prises sur site, ©NCA Environnement
(Source : NCA Environnement, photos prises sur site)

A noter également, la présence sur l'aire d'étude de 3 espèces exotiques à caractère envahissant : *Erigeron annuus*, *Juncus tenuis* et *Robinia pseudoacacia*. Une attention particulière devra y être portée afin d'éviter leur dispersion, notamment au niveau du boisement de Robinier faux-acacia.

Les cartes, en pages suivantes, présentent les typologies d'habitats naturels ainsi que les enjeux botaniques associés (espèces patrimoniales et invasives).

Toutes les espèces floristiques contactées sur la zone d'étude sont synthétisées dans le tableau en annexe 1.

Analyse des enjeux

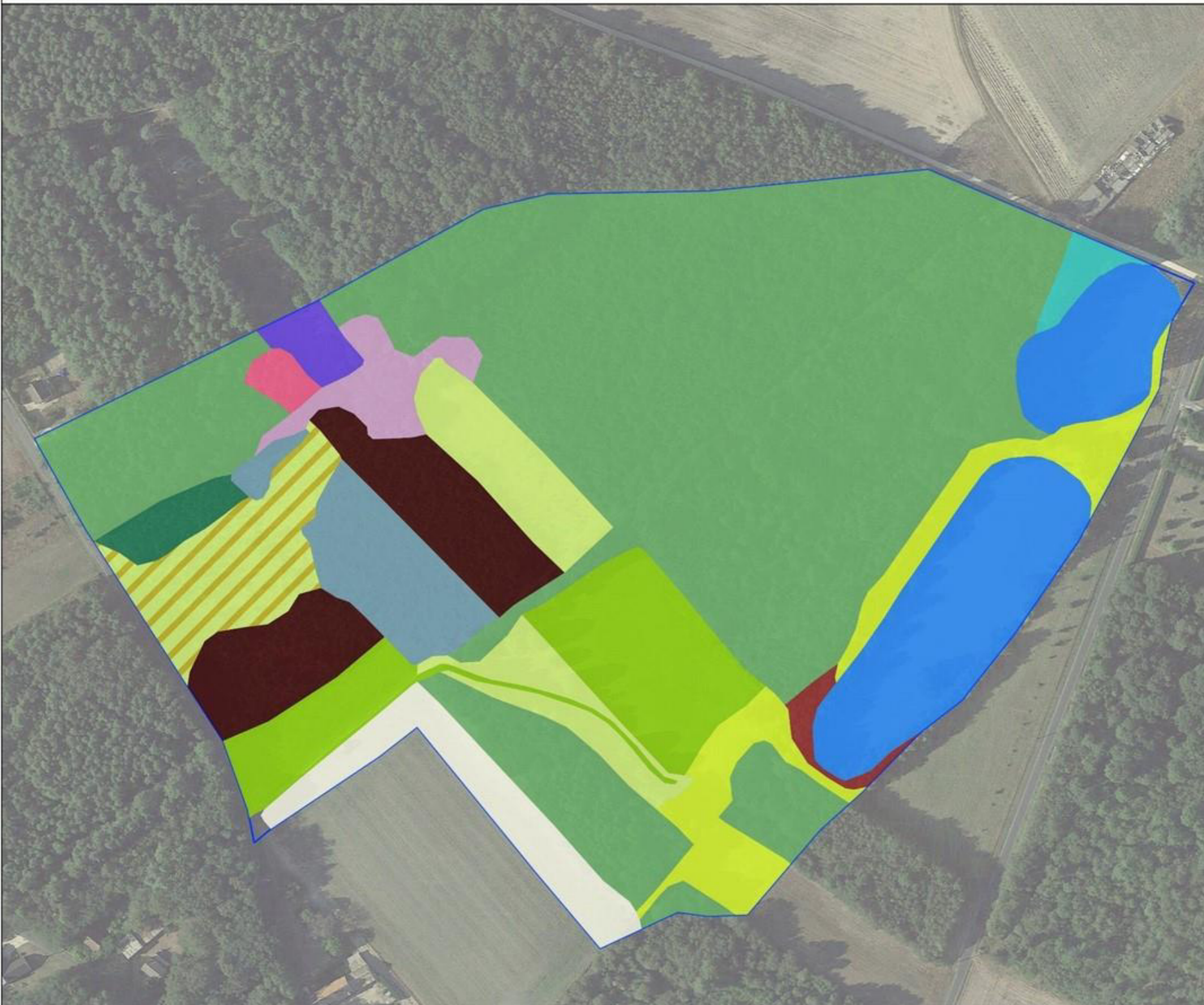
Les principaux enjeux flore reposent sur les pelouses sèches sableuses plus ou moins ouvertes. La parcelle de l'ancien terrain de football à pelouse rase (CB 35.21) présente le plus fort enjeu. Ce fort enjeu s'explique par la présence d'une cinquantaine de pieds d'une espèce protégée au niveau régionale : la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) mais aussi par la présence de belles populations de *Tuberaria guttata* (ZNIEFF), *Trifolium glomeratum* (ZNIEFF + LRR VU) ou encore de *Sesamoides purpurascens* (ZNIEFF + LRR NT).

Les autres pelouses (CB 35.1) présentent un enjeu « Modéré ».

La partie Sud-Est des boisements est la plus intéressante (boisement plus anciens) que la partie Nord beaucoup plus jeune (zones de taillis de Châtaigniers par endroits). Ces boisements ont un enjeu modéré en raison de leur rôle de support pour la biodiversité. De plus, une espèce patrimoniale, la Sabline des montagnes (*Arenaria montana*) est présente au sein des boisements.

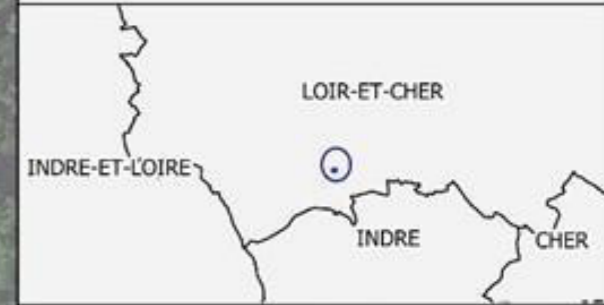
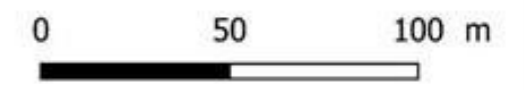
Favorable	Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
-----------	-------------	--------	-------	------	-----------

Typologie des habitats



Légende

- Aire d'Etude Immédiate (AEI)
- Typologie des habitats**
- Pièces d'eau (C1 ; 22.1)
- Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes (E1.7 ; 35.1)
- Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes x Landes à Genêts à balais (E1.7 x F3.14 ; 35.1 x 31.84)
- Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines (E1.91 ; 35.21)
- Prairies de fauche (E2.2 ; 38.2)
- Prairies atlantiques humides (E3.4 ; 37.2)
- Ronciers (F3.131 ; 31.831)
- Saussaies marécageuses (44.92 ; F9.2)
- Boisements acidophiles dominés par Quercus (G1.8 ; 41.5)
- Boisement de Bouleaux (G1.91 ; 41.8)
- Plantations de Robinier Faux-acacia (G1.C3 ; 83.324)
- Plantations de Pins (G3.713 ; 42.813)
- Prébois de conifères (G5.63 ; 31.8G)
- Cultures (I1.1 ; 82.1)
- Jardins domestiques (I2.2 ; 85.3)



Projet photovoltaïque - Châtillon-sur-Cher (41)	
Typologie des habitats	
N° CARTE - TYP_HAB	
FORMAT - A3	ECHELLE - 1/2000
COORDS - L93	DATE - 17/07/2020
© IGN BD Ortho, NCA Environnement	

Enjeux Flore/Habitats



Légende

Aire d'Etude Immédiate (AEI)

Enjeux habitats

- Faible
- Modéré
- Fort

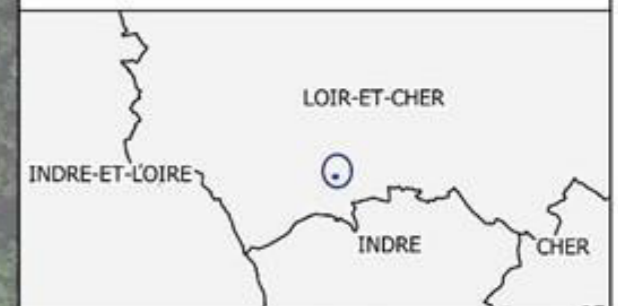
Flore patrimoniale

- Arenaria montana*
- Sesamoides purpurascens*
- Spiranthes spiralis* (Protégée Régionale)
- Trifolium glomeratum*
- Tuberia guttata*

Flore invasive

- Erigeron annuus*
- Juncus tenuis*
- Robinia pseudoacacia*

0 50 100 m



Projet photovoltaïque - Châtillon-sur-Cher (41)

Enjeux Flore/Habitats

N° CARTE - ENI_HAB

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/2000

COORDS - L93 DATE - 21/09/2020

© IGN BD Ortho, NCA Environnement

urba 282

nca
ENVIRONNEMENT

IV. 4. 2. Faune

Le diagnostic faunistique a été mené sur 6 passages réalisés d'avril à septembre 2020. Bien que cet inventaire qualitatif ne puisse que tendre vers l'exhaustivité spécifique, sans pour autant prétendre l'atteindre, il couvre l'ensemble du cycle biologique de bon nombre des espèces susceptibles de fréquenter la zone d'étude. Cela permet donc d'apprécier les sensibilités du projet au regard des espèces contactées, et du potentiel des habitats naturels et d'espèces présents sur la zone d'étude.

IV. 4. 2. 1. Avifaune

Afin de compléter les données récoltées sur le terrain, la bibliographie disponible sur la zone d'étude a été consultée. Les bases de l'INPN nous indiquent la liste des espèces susceptibles de fréquenter l'aire d'étude rapprochée (10 km) pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie.

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces répertoriées sur l'aire d'étude rapprochée (pouvant fréquenter l'AEI), ainsi que celles observées lors des prospections.

Tableau 28 : Avifaune observée et connue sur le territoire

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Source de la donnée	Utilisation possible de la ZIP
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO / PN	NT	EN	INPN	A
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	LC	NT	INPN	A
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	LC	LC	INPN	A
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	PN	LC	VU	INPN	N/A
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	LC	INPN	A
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	PN	VU	VU	INPN	A
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PN	EN	VU	INPN	A
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	PN	VU	NT	INPN	N/A
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NT	VU	INPN	A
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	LC	NT	INPN	A
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	LC	LC	INPN	A
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN	VU	LC	INPN	N/A
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PN	LC	NT	INPN	N/A
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	LC	NT	INPN	A
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Source de la donnée	Utilisation possible de la ZIP
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	LC	VU	INPN	A
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	LC	LC	INPN	A
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	NT	LC	INPN	N/A
Faucon hobereau	<i>Falco subuteo</i>	PN	LC	NT	INPN	A
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	LC	EN	INPN	A
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	PN	NT	LC	INPN	N/A
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	PN	NT	LC	INPN	N/A
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	PN	VU	EN	NCA	A
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	LC	LC	INPN	N/A
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	NA	NA	INPN	A
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	NA	-	INPN	A
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	PN	NT	LC	INPN	A
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN	NT	LC	NCA	A
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	PN	VU	NT	INPN	N/A
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	PN	NT	LC	NCA	A
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Source de la donnée	Utilisation possible de la ZIP
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PN	LC	NT	INPN	N/A
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	LC	VU	INPN	A
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	VU	CR	INPN	A
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	PN	LC	LC	NCA	A
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PN	VU	NT	INPN	A
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	DO / PN	LC	LC	INPN	A
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO / PN	LC	LC	INPN	N/A
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	LC	LC	INPN	N/A
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	-	DD	NE	INPN	A
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	LC	LC	INPN	N/A
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	LC	LC	NCA	N/A
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	PN	NA	-	INPN	A
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN	VU	VU	INPN	A
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	PN	NT	NT	INPN	N/A
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PN	NT	VU	INPN	N/A
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	PN	NT	LC	INPN	N/A
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	PN	LC	LC	INPN	N/A
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	PN	VU	LC	NCA	A
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	PN	LC	LC	INPN	A
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	PN	LC	-	INPN	A
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	PN	LC	VU	INPN	A
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	LC	INPN	N/A
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	-	LC	LC	INPN	A
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN	LC	LC	NCA	N/A
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	PN	VU	LC	NCA	N/A

En vert : les espèces observées sur le site d'étude

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DO = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Oiseaux.

Statut de Conservation en région Centre Val-de-Loire (Liste rouge des oiseaux menacés, 2014) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Utilisation possible de la ZIP : A : présence en alimentation ; N : possibilité de nicher pour l'espèce

Sur les 182 espèces connues nicheuses, de passage ou hivernants sur l'aire d'étude rapprochée, 41 ont été observées lors des prospections sur le site du futur projet. Seulement 96 espèces ont été retenues dans la bibliographie comme pouvant fréquenter le site d'étude. Les 86 espèces restantes ne sont pas susceptibles de fréquenter l'AEI (absence de ressources, configuration du site inadéquate, absence du milieu) et ne sont pas citées dans le tableau précédent.

La diversité ornithologique de l'AEI est à remettre dans le contexte de la zone de projet. Cette dernière présente un milieu plutôt fermé constitué de différents habitats qui peuvent accueillir diverses espèces en nidification, migration et/ou hivernage. Les fourrés sont favorables à la reproduction des passereaux patrimoniaux (Linotte mélodieuse, Bruant jaune). Le cortège d'espèces affiliées au boisement est important, en effet plusieurs espèces peuvent nicher sur l'AEI (rapaces, passereaux) ou s'y alimenter. Une aire de rapace a notamment été découverte dans le boisement au sud-est de la ZIP. Aucun indice d'occupation n'a cependant été observé pour cette année. Les étangs à l'ouest de l'AEI présentent peu d'intérêt pour les espèces patrimoniales des milieux humides (milieu peu adapté, dérangement anthropique fréquent).

Une nidification certaine a été relevée pour l'Hypolaïs polyglotte dans le secteur de fourrés et de pelouses à l'ouest de la ZIP. Une famille avec plusieurs jeunes a en effet été observée. Des jeunes individus volants de Mésange bleue et Mésange charbonnière ont été contactés au niveau des lisières de boisement et des haies entourant les étangs à l'est du site. Ces espèces ne possèdent pas de statut défavorable sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs et présentent ainsi un enjeu très faible en période de nidification.

Les espèces patrimoniales des fourrés pour la période de nidification comme la Linotte mélodieuse et le Bruant jaune ont un statut « quasi menacé » sur la liste rouge régionale. Les espèces patrimoniales des boisements ont pour plusieurs un statut nicheur défavorable sur la liste rouge régionale (Autour des palombes, Pouillots, Mésange noire).

A partir des espèces patrimoniales susceptibles de nicher sur l'AEI ainsi que de leur « enjeu espèce », il est possible d'affecter un « enjeu habitat d'espèce » modéré aux boisements, faible aux fourrés et très faible aux milieux ouverts et aux étangs.

Au sein de la ZIP, certaines espèces peuvent fréquenter les boisements et les fourrés, en alimentation ou en nidification. Les zones ouvertes (prairies, pelouses, cultures) ne se situent pas dans un ensemble assez vaste pour accueillir des espèces nicheuses des milieux ouverts. A l'échelle de l'AEI, l'enjeu ornithologique est plus important au niveau des boisement.

Analyse des enjeux

La configuration enclavée des zones ouvertes du site (culture, prairies, pelouses) limite le potentiel d'accueil de la zone d'étude pour l'avifaune. L'intérêt principal du site reste les boisements matures au sud-est et au nord-ouest qui peuvent permettre à plusieurs espèces patrimoniales de nicher. Les fourrés peuvent quant à eux accueillir des espèces patrimoniales à enjeu faible. Les enjeux pour l'avifaune sont ainsi définis comme très faible (culture, prairies, pelouses), faibles (fourrés) et modéré (boisements).



La carte ci-dessous synthétise les enjeux habitats d'espèce de l'avifaune nicheuse.

IV. 4. 2. 2. Reptiles

Quatre espèces de reptile ont été contactées sur la zone d'étude lors des inventaires réalisés. Cependant, le secteur peut être fréquenté par huit espèces de reptiles au regard de leur écologie. Ces espèces sont issues de la bibliographie et ont été répertoriées sur la commune et aux alentours.

Tableau 29 : Reptiles connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Source de la donnée
Coronelle lisse – <i>Coronella austriaca</i>	DH4 - PN	NT	INPN
Couleuvre helvétique – <i>Natrix helvetica</i>	PN	-	NCA
Couleuvre vipérine – <i>Natrix maura</i>	PN	VU	INPN
Lézard à deux raies – <i>Lacerta bilineata</i>	DH4 – PN	LC	NCA
Lézard des murailles - <i>Podarcis muralis</i>	DH4 - PN	LC	NCA
Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>	PN	LC	NCA
Tortue de Floride - <i>Trachemys scripta</i>	-	NA	INPN
Vipère aspic – <i>Vipera aspis</i>	PN	LC	INPN

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale : EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure
Données communales : Données issues de la LPO et de l'INPN



Figure 97 : Traces de Lézard des murailles, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020

La zone d'étude constitue une zone de chasse potentielle pour la majorité des reptiles répertoriés sur la commune. Les boisements, fourrés et étangs de l'AEI leurs permettent d'hiverner, de se reproduire et également d'y trouver leur nourriture.



Figure 96 : Enjeux de l'avifaune sur l'aire d'étude immédiate

Analyse des enjeux

Les reptiles vont utiliser principalement les lisières de boisement et les friches pour se reproduire, attribuant ainsi à ces habitats un enjeu modéré. Le reste du site d'étude sera emprunté lors de la dispersion des individus. Un enjeu faible à modéré est donc retenu pour ce taxon.



IV. 4. 2. 3. Amphibiens

Lors des inventaires deux espèces ont été identifiées. Huit autres espèces sont mentionnées dans les communes alentours. L'AEI présente un potentiel pour ce taxon avec la présence d'étangs, de petits fossés et de boisements.

Tableau 30 : Amphibiens connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Source de la donnée
Alyte accoucheur – <i>Alytes obstetricans</i>	DH4 – PN	NT	INPN
Complexe des Grenouilles vertes – <i>Pelophylax sp</i>	PN	LC	INPN
Crapaud calamite - <i>Epidalea calamita</i>	DH4 – PN	NT	INPN
Crapaud commun – <i>Bufo bufo</i>	PN	LC	INPN
Grenouille agile – <i>Rana dalmatina</i>	DH4 - PN	LC	INPN
Grenouille de Lessona – <i>Pelophylax lessonae</i>	DH4 - PN	DD	INPN
Grenouille verte – <i>Pelophylax kl esculenta</i>	DH4 - PN	LC	NCA
Rainette verte – <i>Hyla arborea</i>	DH4 – PN	LC	INPN
Salamandre tachetée – <i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC	INPN
Triton palmé – <i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	NCA

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale : VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.
Données communales : Données issues de la LPO et de l'INPN

Les boisements et fourrés de l'AEI peuvent permettre l'hivernage de plusieurs espèces d'amphibiens qui ne nécessitent pas la présence permanente de l'eau (Grenouille agile, Crapaud commun), et les fossés et étangs à l'ouest de l'AEI constituent des lieux de reproduction pour certaines espèces. D'autre part, la présence ponctuelle de mares peut être favorable au Crapaud calamite, au Triton palmé et à la Salamandre tachetée.

Analyse des enjeux

Les étangs et les fossés, ainsi que les boisements présentent un enjeu modéré pour ce taxon, le reste de l'AEI présente un enjeu faible (pelouses, prairies).



La carte ci-contre synthétise les enjeux habitats d'espèce de l'herpétofaune.

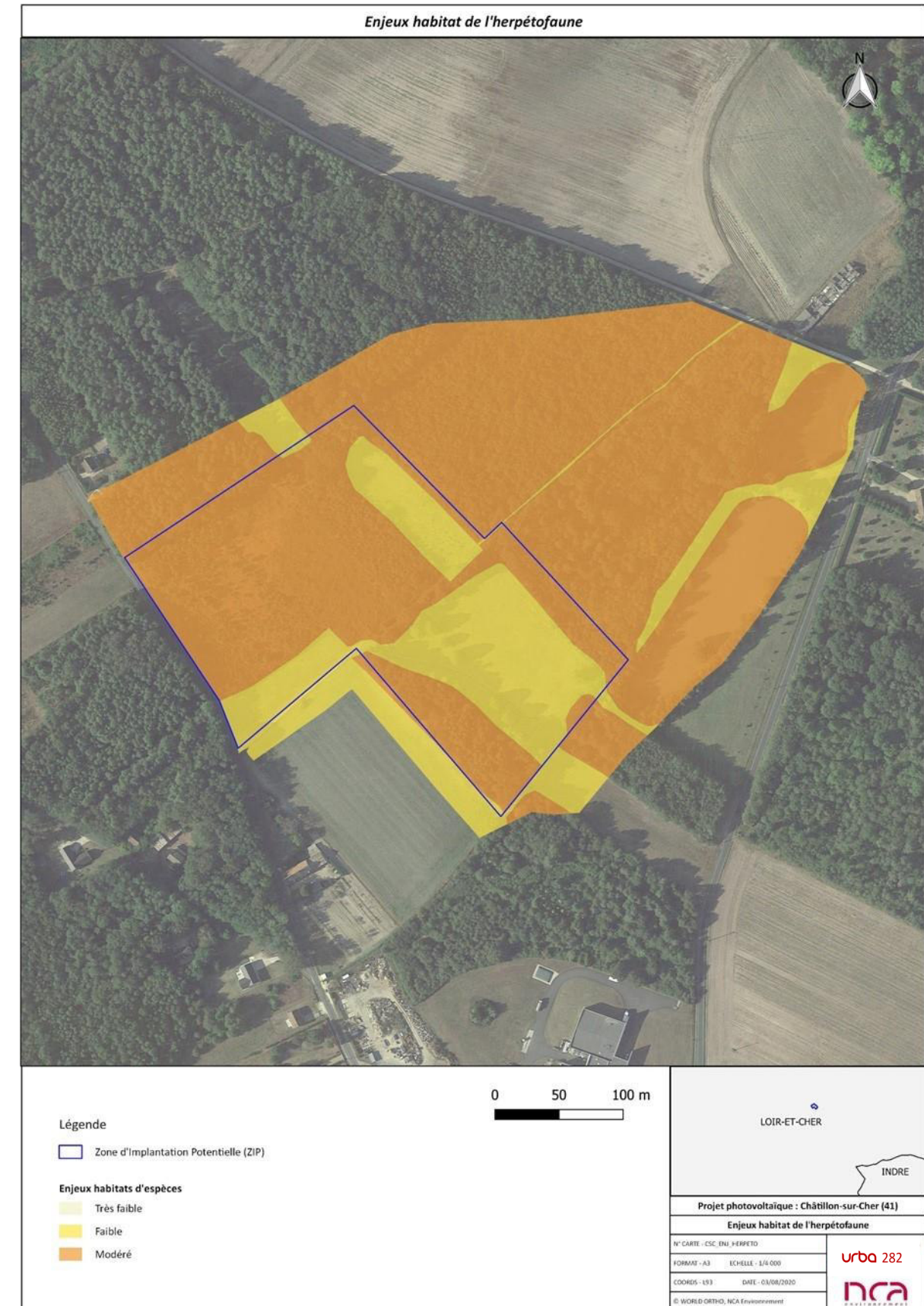


Figure 98 : Enjeux de l'herpétofaune sur l'aire d'étude immédiate

IV. 4. 2. 4. Mammifères (hors Chiroptères)

Cinq espèces de mammifères ont été observées sur le site du projet. Ce groupe étant relativement discret, en particulier pour les micromammifères, l'essentiel des données relève de la bibliographie.

Tableau 31 : Mammifères (hors Chiroptères) connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Source de la donnée
Belette d'Europe – <i>Mustela nivalis</i>		LC	LC	INPN
Blaireau européen – <i>Meles meles</i>		LC	LC	INPN
Campagnol agreste - <i>Microtus agrestis</i>		LC	LC	INPN
Campagnol des champs - <i>Microtus arvalis</i>		LC	LC	INPN
Campagnol roussâtre – <i>Clethrionomys glareolus</i>		LC	LC	INPN
Campagnol souterrain - <i>Microtus subterraneus</i>		LC	LC	INPN
Cerf élaphe – <i>Cervus elaphus</i>		LC	LC	INPN
Chevreuil européen – <i>Capreolus capreolus</i>		LC	LC	NCA
Crocidure des jardins - <i>Crocidura suaveolens</i>		NT	VU	INPN
Crocidure musette – <i>Crocidura russula</i>		LC	LC	INPN
Crossope aquatique - <i>Neomys fodiens</i>	PN	LC	VU	INPN
Ecureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	LC	NCA
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	LC	INPN
Lérot - <i>Eliomys quercinus</i>		LC	LC	INPN
Lièvre européen - <i>Lepus europaeus</i>		LC	LC	NCA
Mulot sylvestre - <i>Apodemus sylvaticus</i>		LC	LC	INPN
Musaraigne carrelet - <i>Sorex araneus</i>				INPN
Musaraigne pygmée - <i>Sorex minutus</i>		LC	LC	INPN
Ragondin – <i>Myocastor coypus</i>		Introduit	NA	INPN
Renard roux – <i>Vulpes vulpes</i>		LC	LC	INPN
Sanglier – <i>Sus scropha</i>		LC	LC	NCA
Taupe d'Europe – <i>Talpa europea</i>		LC	LC	NCA

En vert : les espèces observées sur le site d'étude
Statut de Protection : PN = protection nationale ;
Liste Rouge Régionale : NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; NA = espèce non évaluée.
Données communales : Données issues de la LPO et de l'INPN

Parmi les espèces patrimoniales, le Hérisson, l'Ecureuil roux et la Crocidure des jardins sont particulièrement susceptibles de fréquenter les boisements et fourrés de l'AEI pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique.

Analyse des enjeux

Les boisements et friches constituent un habitat essentiel pour deux des mammifères protégés répertoriés sur le secteur, ainsi que pour une troisième espèce sur liste rouge régionale. Un enjeu faible est attribué aux zones ouvertes, et modéré aux fourrés et boisements.



IV. 4. 2. 5. Chiroptères

Douze espèces de chiroptères ont été contactées grâce aux enregistreurs d'ultrasons posés sur l'AEI. La base de données consultée nous renseigne sur la présence de 4 espèces supplémentaires au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 32 : Chiroptères connus sur le territoire

Nom commun	Statut réglementaire	Statut LRN[1]	Statut LRR[2]	Source de la donnée
Barbastelle d'Europe - <i>Barbastella barbastellus</i>	PN-DH2-DH4	LC	NT	NCA
Grand murin - <i>Myotis myotis</i>	PN-DH2-DH4	LC	LC	NCA
Grand rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN-DH2-DH4	NT	NT	NCA
Murin à moustaches - <i>Myotis mystacinus</i>	PN-DH4	LC	NT	INPN
Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	PN-DH4	LC	LC	NCA
Murin d'Alcathoe - <i>Myotis alcathoe</i>	PN-DH4	LC	DD	NCA
Murin de Bechstein - <i>Myotis bechsteinii</i>	PN-DH2-DH4	NT	DD	INPN
Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i>	PN-DH4	LC	NT	NCA
Murin de Natterer - <i>Myotis natterii</i>	PN-DH4	LC	LC	INPN
Noctule commune - <i>Nyctalus noctula</i>	PN-DH4	NT	NT	INPN
Oreillard gris - <i>Plecotus austriacus</i>	PN-DH4	LC	LC	NCA
Oreillard roux - <i>Plecotus auritus</i>	PN-DH4	LC	DD	NCA
Petit rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN-DH2-DH4	LC	NT	NCA
Pipistrelle commune - <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN-DH4	NT	LC	NCA
Pipistrelle de Kuhl - <i>Pipistrellus kuhlii</i>	PN-DH4	LC	LC	NCA
Sérotine commune - <i>Eptesicus serotinus</i>	PN-DH4	NT	LC	NCA

Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale : NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes
Données communales : Données issues de l'INPN

Ces espèces peuvent fréquenter les boisements de l'aire d'étude immédiate (potentiel gîte), ainsi que les prairies, pelouses et étangs comme territoire de chasse.

Analyse des enjeux

Les zones de boisements plus âgées comportant des arbres avec des cavités présentent un enjeu fort (fort potentiel gîte). Les zones ouvertes de l'AEI présentent un enjeu faible.



La carte ci-contre synthétise les enjeux habitats d'espèce des mammifères.



Figure 99 : Enjeux des mammifères sur l'aire d'étude immédiate

IV. 4. 2. 6. Entomofaune

Plusieurs taxons ont été contactés lors des prospections. En complément, la bibliographie nous renseigne sur un plus grand nombre d'espèces connues sur la commune.

Lépidoptères

Les lépidoptères étudiés correspondent au sous-groupe des rhopalocères. Vingt-six espèces ont été observées sur l'AEI.

La fréquentation potentielle de ces espèces sur la ZIP a été appréciée à partir de la connaissance des plantes-hôtes de chaque taxon : si ces dernières sont présentes, alors la présence de l'espèce a été considérée comme possible (on entend par là une possible ponte sur la ZIP). D'autres espèces peuvent toutefois pondre hors site et fréquenter la ZIP en dispersion, mais elles ne présentent pas d'enjeux habitats.

Trois espèces patrimoniales ayant un statut défavorable sur la liste rouge régionale peuvent se reproduire sur la ZIP.

Tableau 33 : Lépidoptères observés et connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Amaryllis - <i>Pyronia tithonus</i>		-		NCA
Aurore - <i>Anthocharis cardamines</i>		-		INPN
Azuré bleu-céleste - <i>Polyommatus bellargus</i>		-	x	NCA
Azuré de la Bugrane - <i>Polyommatus icarus</i>		-		NCA
Azuré des Cytises - <i>Clauropsyche alexis</i>		NT	x	INPN
Azuré des nerpruns - <i>Celastrina argiolus</i>		-		INPN
Azuré du trèfle - <i>Everes argiades</i>		-		INPN
Belle-Dame - <i>Vanessa cardui</i>		-		INPN
Carte géographique - <i>Araschnia levana</i>		-		INPN
Céphale - <i>Coenonympha arcania</i>		-	x	INPN
Citron - <i>Gonepteryx rhamni</i>		-		NCA
Collier de corail - <i>Aricia agestis</i>		-		NCA
Cuivré commun - <i>Lycaena phlaeas</i>		-		NCA
Cuivré fuligineux - <i>Lycaena tityrus</i>		-		NCA
Demi-Deuil - <i>Melanargia galathea</i>		-		NCA
Flambé - <i>Iphiclides podalirius</i>		-		INPN
Gazé - <i>Aporia crataegi</i>		-		NCA
Grand nacré - <i>Speyeria aglaja</i>		-	x	NCA
Grande Tortue - <i>Nymphalis polychloros</i>		-		INPN
Hespérie de l'Ormière - <i>Pyrgus malvae</i>		-	x	INPN
Hespérie de la Houque - <i>Thymelicus sylvestris</i>		-		NCA
Hespérie de l'Alcée - <i>Carcharodus alceae</i>		-		INPN
Hespérie du Dactyle - <i>Thymelicus lineola</i>		-		NCA
Machaon - <i>Papilio machaon</i>		-		NCA

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Mégère - <i>Lasiommata megera</i>		-		NCA
Mélitée des Centaurées - <i>Melitaea phoebe</i>		-		INPN
Mélitée des mélampyres - <i>Melitaea athalia</i>		-		INPN
Mélitée du plantain - <i>Melitaea cinxia</i>		-		INPN
Myrtil - <i>Maniola jurtina</i>		-		NCA
Nacré de la ronce - <i>Brenthis daphne</i>		-		NCA
Paon-du-jour - <i>Aglais io</i>		-		INPN
Petit-Nacré - <i>Issoria lathonia</i>		-		NCA
Petit Sylvain - <i>Limenitis camilla</i>		-		INPN
Petite Violette - <i>Boloria dia</i>		-		NCA
Piéride de la Rave - <i>Pieris rapae</i>		-		NCA
Piéride du Navet - <i>Pieris napi</i>		-		INPN
Piéride de la Moutarde - <i>Leptidea sinapis</i>		-		NCA
Point de Hongrie - <i>Erynnis tages</i>		-		INPN
Procris - <i>Coenonympha pamphilus</i>		-		NCA
Robert-le-diable - <i>Polygonia c-album</i>		-		INPN
Silène - <i>Brintesia circe</i>		-	x	NCA
Souci - <i>Colias crocea</i>		-		NCA
Sylvain azuré - <i>Limenitis reducta</i>		-		INPN
Sylvaine - <i>Ochlodes sylvanus</i>		-		INPN
Tabac d'Espagne - <i>Aegynnis paphia</i>		-		NCA
Thécla de la Ronce - <i>Callophrys rubi</i>		-		INPN
Thécla de l'Orme - <i>Satyrium w-album</i>		VU	x	INPN
Thècle de l'yeuse - <i>Satyrium ilicis</i>		-		INPN
Thècle du prunier - <i>Satyrium pruni</i>		NT	x	INPN
Tircis - <i>Pararge aegeria</i>		-		NCA
Tristan - <i>Aphantopus hyperantus</i>		-		INPN
Vulcain - <i>Vanessa atalanta</i>		-		NCA

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale (Poitou-Charentes Nature, 2017 – projet) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Odonates

Les odonates étudiés correspondent aux sous-groupes des zygoptères et des anisoptères. Trente-cinq des espèces répertoriées dans l'AER sont susceptibles de se reproduire dans les étangs de l'AEI.

Dix espèces ont été observées sur l'AEI, dont 6 en chasse au sein de la ZIP (Aeschne mixte, Agrion à larges pattes, Leste brun, Orthétrum réticulé, Orthétrum à stylets blancs, Sympétrum méridional).

Au niveau de l'AEI, la présence de mares et d'étangs avec un grand nombre d'hydrophytes et une végétation rivulaire importante permet aux odonates de pondre puis aux larves de se développer. La ZIP constitue uniquement une zone de chasse et/ou de dispersion pour les espèces se reproduisant dans les points d'eau alentours.

Tableau 34 : Odonates observés et connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Aeschne affine - <i>Aeshna affinis</i>		LC		INPN
Aeschne bleue - <i>Aeshna cyanea</i>		LC		INPN
Aeschne mixte - <i>Aeshna mixta</i>		LC		NCA
Aeschne paisible - <i>Boyeria irene</i>		LC	x	INPN
Aeschne printanière - <i>Brachytron pratense</i>		LC	x	INPN
Agrion à larges pattes - <i>Platycnemis pennipes</i>		LC		NCA
Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN - DH2	NT		INPN
Agrion de Vander Linden - <i>Erythromma lindenii</i>		LC		NCA
Agrion élégant - <i>Ischnura elegans</i>		LC		NCA
Agrion jouvencelle - <i>Coenagrion puella</i>		LC		INPN
Agrion nain - <i>Ischnura pumilio</i>		VU		INPN
Agrion porte coupe - <i>Enallagma cyathigerum</i>		LC		INPN
Anax empereur - <i>Anax imperator</i>		LC		INPN
Cordulie à tâches jaunes - <i>Somatochlora flavomaculata</i>		EN	x	INPN
Cordulie bronzée - <i>Cordulia aenea</i>		LC		INPN
Cordulie métallique - <i>Somatochlora metallica</i>		NT		INPN
Crocothémis écarlate - <i>Crocothemis erythraea</i>		LC		INPN
Cordulie à deux tâches - <i>Epitheca bimaculata</i>		NT		INPN
Gomphe joli - <i>Gomphus pulchellus</i>		LC		INPN
Leste brun - <i>Sympecma fusca</i>		LC		NCA
Leste des bois - <i>Lestes dryas</i>		NT	x	INPN
Leste sauvage - <i>Lestes barbarus</i>		LC		NCA
Leste vert - <i>Chalcolestes viridis</i>		LC		INPN
Libellule déprimée - <i>Libellula depressa</i>		LC		INPN
Libellule fauve - <i>Libellula fulva</i>		LC		INPN
Libellule à quatre taches - <i>Libellula quadrimaculata</i>		LC		INPN
Orthétrum à stylets blancs - <i>Orthetrum albistylum</i>		LC		NCA

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale[1]	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Orthétrum bleuisant - <i>Orthetrum coerulescens</i>		LC		INPN
Orthétrum brun - <i>Orthetrum brunneum</i>		LC		INPN
Orthétrum réticulé - <i>Orthetrum cancellatum</i>		LC		NCA
Petite nymphe au corps de feu - <i>Pyrrosoma nymphula</i>		LC		INPN
Sympétrum fascié - <i>Sympetrum striolatum</i>		LC		INPN
Sympétrum méridional - <i>Sympetrum meridionale</i>		LC		NCA
Sympétrum sanguin - <i>Sympetrum sanguineum</i>		LC		NCA
Sympétrum vulgaire - <i>Sympetrum vulgatum</i>		EN	x	INPN

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale (Poitou-Charentes Nature, 2017 – projet) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Orthoptères

Les communes autour du site répertorient 34 espèces susceptibles de fréquenter les habitats de la ZIP. Treize espèces communes ont été observées. Cinq espèces patrimoniales peuvent également effectuer leur cycle de vie sur la ZIP.

Tableau 35 : Orthoptères observés et connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Caloptène italien - <i>Calliptamus italicus</i>		LC		NCA
Caloptène ochracé - <i>Calliptamus barbarus</i>		LC		NCA
Conocéphale gracieux - <i>Ruspolia nitidula</i>		LC		NCA
Criquet blafard - <i>Euchorthippus elegantulus</i>		LC		INPN
Criquet de la Palène - <i>Stenobothrus lineatus lineatus</i>		NT	x	INPN
Criquet des clairières - <i>Chrysochraon dispar</i>		LC		NCA
Criquet des jachères - <i>Gomphocerippus mollis</i>		LC		INPN
Criquet des mouillères - <i>Euchorthippus declivus</i>		LC		NCA
Criquet des pâtures - <i>Pseudochorthippus parallelus</i>		LC		NCA
Criquet des pins - <i>Gomphocerippus vagans</i>		LC		NCA
Criquet des roseaux - <i>Mecostethus parapleurus</i>		LC		INPN
Criquet duettiste - <i>Chorthippus brunneus</i>		EN		INPN
Criquet mélodieux - <i>Chorthippus biguttulus</i>		LC		NCA
Criquet noir-ébène - <i>Omocestus rufipes</i>		LC		NCA
Criquet vert-échine - <i>Chorthippus dorsatus</i>		LC		INPN
Decticelle bariolée - <i>Metrioptera roeselii</i>		LC		INPN

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Decticelle bicolore - <i>Metrioptera bicolor</i>		EN		INPN
Decticelle carroyée - <i>Tessellana tessellata</i>		LC		NCA
Decticelle cendrée - <i>Pholidoptera griseoptera</i>		LC		INPN
Decticelle grisâtre - <i>Platycleis albopunctata</i>		LC		INPN
Gomphocère roux - <i>Gomphocerippus rufus</i>		LC		NCA
Grande Sauterelle verte - <i>Tettigonia viridissima</i>		LC		INPN
Grillon champêtre - <i>Gryllus campestris</i>		LC		NCA
Grillon d'Italie - <i>Oecanthus pellucens</i>		LC		INPN
Grillon des bois - <i>Nemobius sylvestris</i>		LC		INPN
Leptophyte ponctué - <i>Leptophyes punctatissima</i>		LC		INPN
Méconème fragile - <i>Meconema meridionale</i>		LC		INPN
Méconème tambourinaire - <i>Meconema thalassinum</i>		LC		INPN
Oedipode émeraude - <i>Aiolopus thalassinus</i>		LC		INPN
Oedipode soufrée - <i>Oedaleus decorus</i>		EN	x	INPN
Oedipode turquoise - <i>Oedipoda caerulea</i>		LC		NCA
Phanéoptère commun - <i>Phaneroptera falcata</i>		LC		INPN
Phanéoptère méridional - <i>Phaneroptera nana</i>		LC		INPN
Sténobothre nain - <i>Stenobothrus stigmaticus</i>		EN		INPN
Tétrix des carrières - <i>Tetrix tenuicornis</i>		DD		INPN
Tétrix forestier - <i>Tetrix undulata</i>		LC		INPN

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale (Poitou-Charentes Nature, 2017 – projet) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.

Coléoptères saproxylophages

Trois espèces de coléoptères saproxylophages patrimoniales sont mentionnées dans les communes de l'AER. L'habitat de ces espèces est présent au niveau du site (chênes mûres, souches) et des indices de présence ont été relevés sur la ZIP.

Tableau 36 : Coléoptères saproxylophages observés et connus sur le territoire

Espèces	Statut réglementaire	Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF - Centre-Val de Loire	Source de la donnée
Grand Capricorne - <i>Cerambyx cerdo</i>	DH2 - DH4 - PN	-	x	NCA
Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i>	DH2	-		INPN
Pique-prune - <i>Osmoderma eremita</i>	DH2 - DH4 - PN	-	x	INPN

En vert, les espèces contactées sur le site lors des prospections
Statut de Protection : PN = protection nationale ; DH = Espèces inscrites sur la liste de la Directive Habitats (Annexe 2 et/ou 4).
Liste Rouge Régionale (Poitou-Charentes Nature, 2017 – projet) : RE = espèces éteintes au niveau régional ; CR = espèces en danger critique d'extinction ; EN = espèces en danger ; VU = espèces vulnérables ; NT = espèces quasi menacées ; LC = espèces de préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = espèce non évaluée.



Figure 100 : Indices de présence de coléoptères saproxylophages, photo prise sur site, ©NCA Environnement 2020

Les habitats de la ZIP (fourrés, pelouses, lisières, boisements matures) sont favorables à l'ensemble du cycle de vie de plusieurs espèces patrimoniales de lépidoptères, d'orthoptères et de coléoptères saproxylophages. Ces habitats représentent un enjeu modéré pour le groupe des insectes. Les étangs de l'AEI peuvent être favorables à la reproduction de plusieurs espèces d'odonates. La gestion des bords de plans d'eau limite toutefois la présence d'espèces patrimoniales à fortes exigences écologiques. Ces étangs restent des supports de biodiversité importants, un enjeu modéré leur est attribué.

Analyse des enjeux

Les fourrés, les pelouses et les lisières de haies sont des habitats qui peuvent accueillir plusieurs espèces d'insectes au statut défavorable sur la liste rouge régionale. Les arbres matures des boisements sont quant à eux fréquentés par des espèces de coléoptères saproxylophages, notamment le Grand Capricorne, protégé au niveau national. Ces habitats obtiennent donc un enjeu modéré. La parcelle de culture présente peu d'enjeu, un enjeu faible lui est attribué.



La carte ci-contre synthétise les enjeux pour l'entomofaune.



Figure 101 : Enjeu de l'entomofaune sur l'aire d'étude immédiate

IV. 5. Synthèse des enjeux

La prise en compte de l'ensemble des enjeux faunistiques et floristiques met en avant un enjeu très faible à fort sur l'ensemble de la ZIP.
Tout taxon confondu, un enjeu globalement faible est attribué à la petite parcelle de culture. Un enjeu modéré est attribué aux fourrés, aux étangs et aux pelouses. Enfin, un enjeu fort est affecté aux boisements matures et à la pelouse rase de l'AEI.

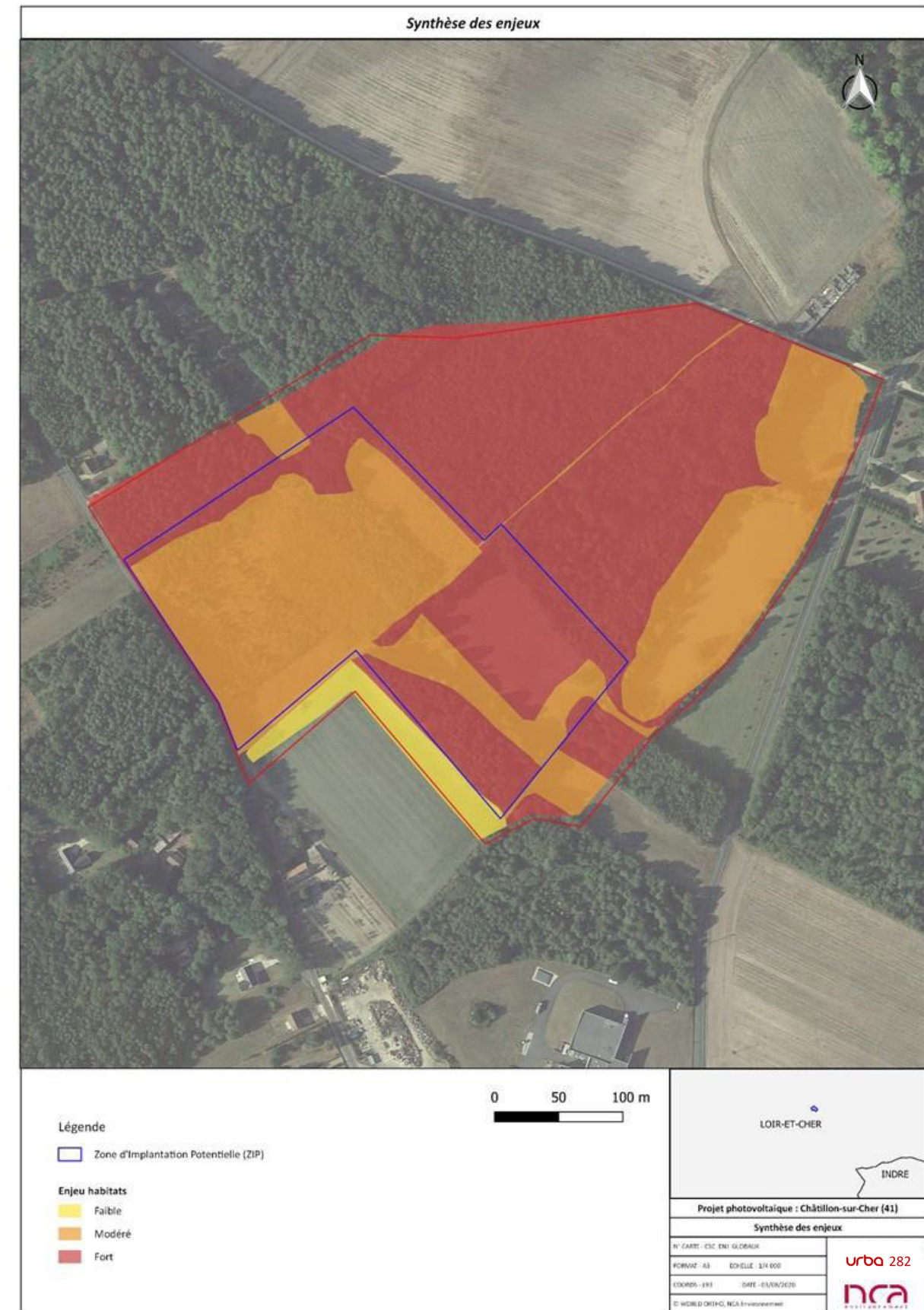


Figure 102 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude immédiate

V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

V. 1. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la carte en page suivante et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise.

V. 1. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

L'aire d'étude éloignée est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Le rayon recommandé a été défini au plus large afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

V. 1. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

L'aire d'étude rapprochée est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

V. 1. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

L'aire d'étude immédiate couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

V. 1. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet de la centrale photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément.

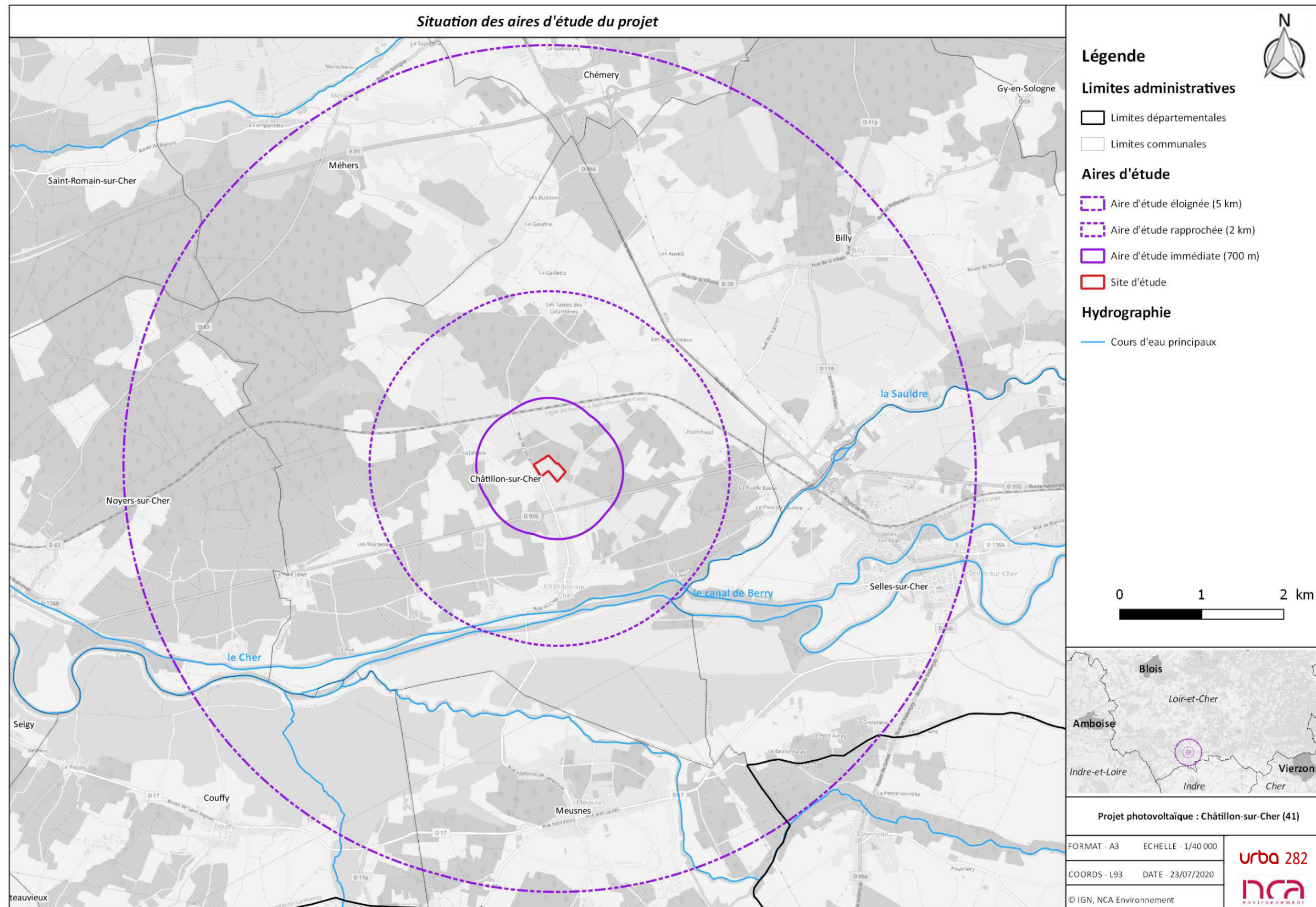


Figure 103 : Carte de la situation des aires d'étude du projet

V. 2. Etude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'étude du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

V. 2. 1. Le contexte administratif et géographique

Le site d'étude du projet est localisé sur la commune de Châtillon-sur-Cher, dans la région Centre-Val de Loire (Figure 104). La commune d'accueil du projet est située au sud du Loir-et-Cher, à quelques kilomètres du département de l'Indre. Châtillon-sur-Cher s'étend sur 29,7 km, et sa population était de 1722 habitants en 2017.

Les informations suivantes sont synthétisées sur la Figure 105.

Plus précisément, Châtillon-sur-Cher se trouve au sein d'un triangle composé des villes de :

- Blois, à 47 km, dans le Loir-et-Cher ;
- Amboise, à 50 km, dans l'Indre-et-Loire ;
- Vierzon, à 58 km, dans le Cher.

Elle se trouve également à 12 km de Saint-Aignan qui a un intérêt économique et touristique pour le département et la région, puisqu'elle héberge le Zoo de Beauval, mondialement reconnu.

Cependant, les enjeux paysagers, humains et touristiques que constituent ces villes restent éloignés du site d'étude, étant distants de plus de 10 km.

Châtillon-sur-Cher appartient à la communauté de commune Val-de-Cher-Controis. Les aires d'étude du projet sont présentes sur la totalité du territoire de la commune d'accueil du projet, mais concernent également huit autres communes : Meusnes (41), Couffy (41), Noyers-sur-Cher (41), Méhers (41), Chéméry (41), Billy (41), Selles-sur-Cher (41), et La Vernelle (18).

Au niveau des axes routiers, l'autoroute A85 qui permet de relier Tours à Vierzon traverse le nord de l'aire d'étude immédiate et passe donc à proximité du site d'étude. Autrement, deux départementales traversent le territoire d'étude : la D 956 qui permet de rejoindre Blois, et la D 976 qui se substitue à la A85 et permet de desservir les villages se trouvant sur l'axe ouest-est. Cette dernière intervient dans l'aire d'étude immédiate du projet. Ces axes routiers passent à proximité du site d'étude, et les enjeux que pourrait représenter le projet sur eux doivent être mesurés.

De plus, une voie ferrée en fonctionnement intervient dans le territoire d'étude. Elle ne permet pas de le desservir, mais le traverse d'ouest en est et apporte ponctuellement une image industrielle au paysage dont elle fait partie.

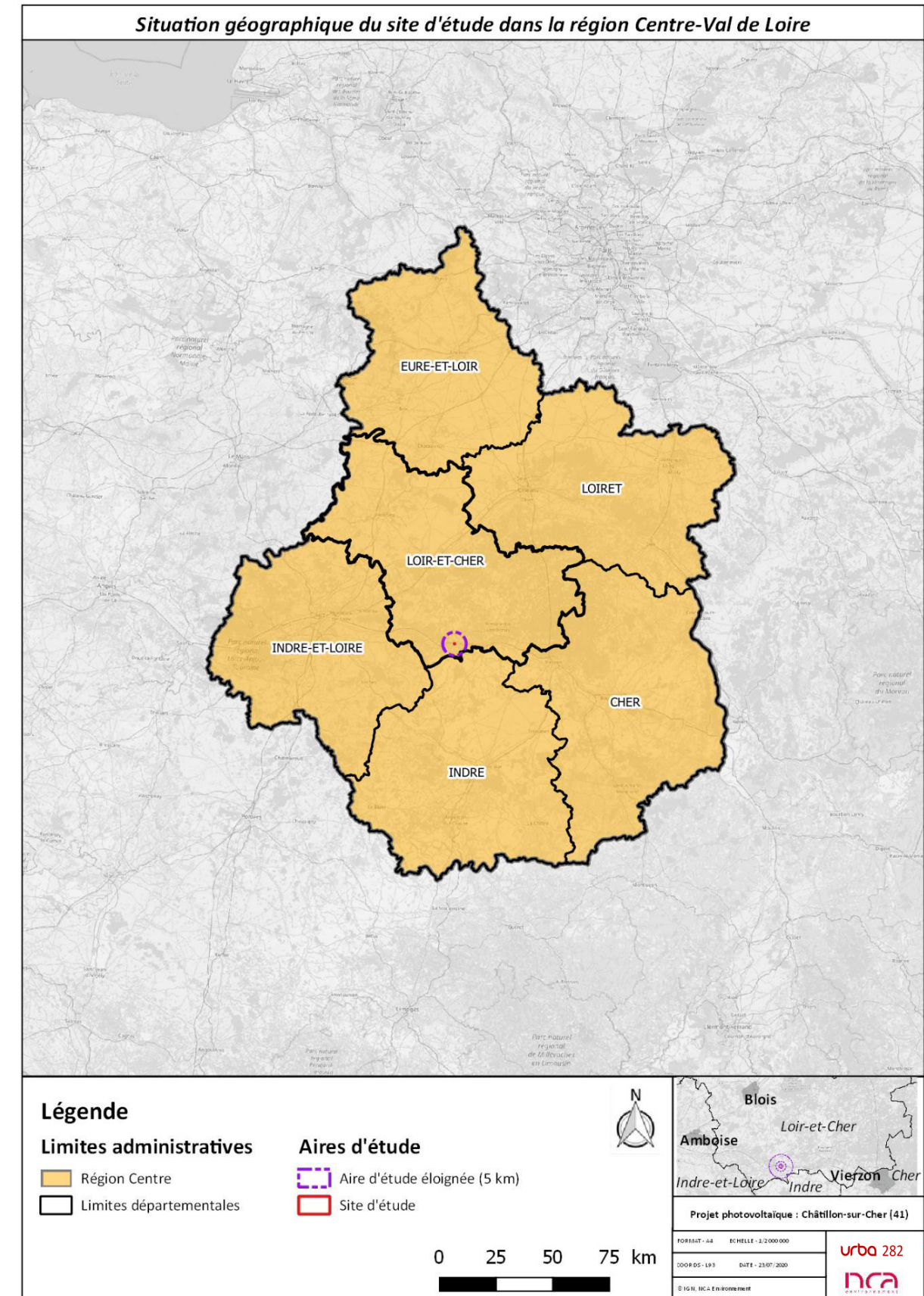


Figure 104 : Carte de la situation géographique du site d'étude en France

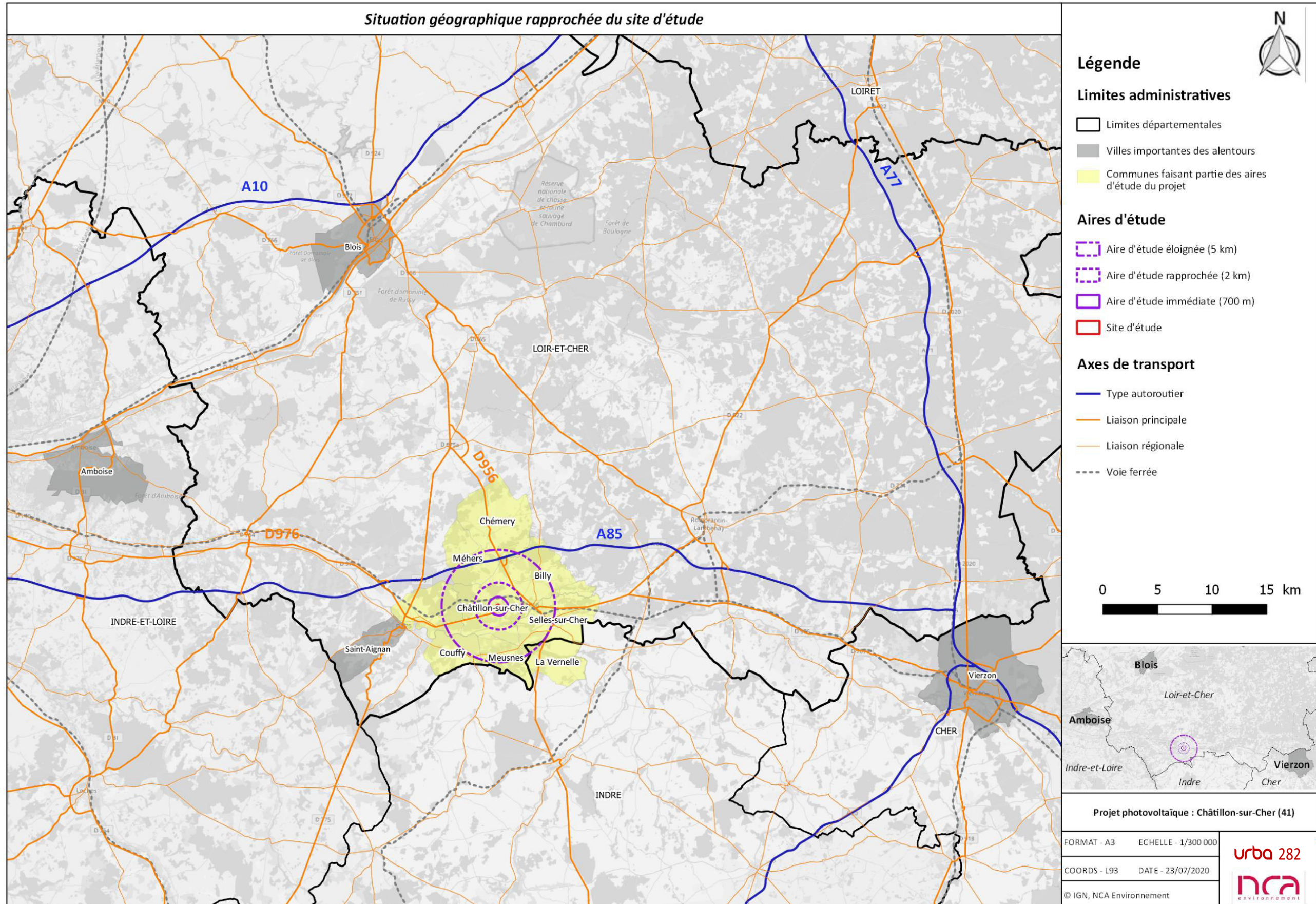


Figure 105 : Carte de la situation géographique rapprochée du site d'étude

V. 2. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

V. 2. 2. 1. La Région Centre-Val de Loire

Anciennement région Centre, sa nouvelle appellation depuis 2016 met à l'honneur le Val de Loire, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Bien qu'une présence humaine ait été démontrée dès la Préhistoire, c'est la période du Moyen-Âge qui a commencé à dessiner la région que l'on connaît aujourd'hui. La venue du Christianisme sur ces terres pousse progressivement la région à s'organiser autour de quatre foyers politiques, culturels et religieux : Orléans (Loiret), Bourges (Cher), Tours (Indre-et-Loire), et Chartres (Eure-et-Loir). La puissance royale qui s'est développée dans et autour de ces foyers pendant des siècles a marqué le territoire de la région et constitue aujourd'hui une partie de son identité. En effet, bon nombre de monarques du Moyen-Âge sont à l'origine des Châteaux remarquables que l'on peut visiter aujourd'hui au bord de la Loire. La période de la Renaissance a également marqué la région, ponctuant les paysages d'aujourd'hui d'élégantes demeures prestigieuses. La présence de ces édifices, témoins du temps, fait partie intégrante du paysage d'aujourd'hui.

V. 2. 2. 2. Les Châteaux de la Loire

Les Châteaux de la Loire s'étendent de Nantes à Sully-sur-Loire et permettent de découvrir cinq départements : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, et le Loiret. Ces Châteaux sont les témoins de nombreux événements historiques que l'on retrouve dans l'Histoire de la France, dont les époques phares sont le Moyen-Âge et la Renaissance. Ces sites s'inscrivent dans le cadre exceptionnel que propose le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO, longeant la quasi-totalité des châteaux référencés le long de cette balade. Les paysages du bord de Loire, façonnés par l'homme, proposent une nature riche et préservée abritant une faune et une flore remarquable. Les paysages évoluent au fil des saisons, s'adaptant aux multiples variations du fleuve. Certaines caractéristiques de ces paysages se retrouvent également le long des rivières qui se jettent dans la Loire, comme le Cher et l'Indre par exemple, qui ont vu de nombreux châteaux de renom se construire sur leurs rives.

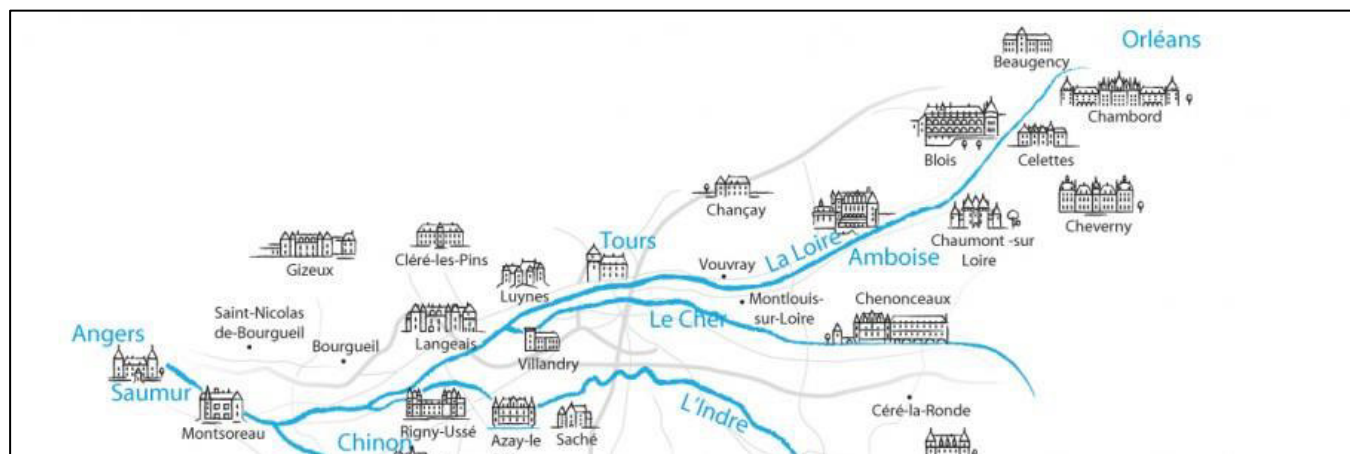


Figure 106 : Carte représentant les Châteaux de la Loire
(Source : editiondanielderveaux.fr)

V. 2. 2. 3. La commune de Saint-Aignan

Située à seulement 12 km de la commune d'accueil du projet, Saint-Aignan est reconnue pour accueillir le Zoo de Beauval, mondialement connu. Ses alentours profitent donc de son attraction touristique, et proposent une offre d'hébergements permettant aux visiteurs du monde entier de loger à proximité du zoo. Créé en 1980, le Zoo de Beauval est alors exclusivement réservé à l'accueil des oiseaux. Réputé pour se soucier du bien-être animal, il se diversifie par la suite, pour accueillir près de 35 000 animaux répartis parmi 800 espèces. Mais le Zoo de Beauval n'est pas le seul intérêt de la commune, puisque cette dernière est désignée comme étant une cité médiévale. Située sur les bords de Cher, elle s'inscrit au milieu des Châteaux de la Loire et est classée Site Patrimonial Remarquable.



Figure 107 : Photographie de la cité médiévale de Saint-Aignan
(Source : Office de Tourisme Blois Chambord)

V. 2. 2. 4. La commune de Châtillon-sur-Cher

Châtillon est un dérivé du mot latin *castellum*. Ce terme désigne toute construction s'apparentant à une forteresse, et peut aussi bien faire référence à un château qu'à une vaste demeure. Aujourd'hui, aucune trace d'une telle construction n'est présente sur la commune, mais son nom laisse croire qu'il en existait une autrefois. Enfin, Châtillon-sur-Cher fait également référence à la rivière la traversant, qui fait partie intégrante de son identité et rythme les paysages rencontrés.

V. 2. 4. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France ;
- Les Parcs Naturels Régionaux ;
- Les Sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant dans les aires d'étude du projet de Châtillon-sur-Cher est représentée sur la Figure 109. Il apparaît sur la carte que six Monuments Historiques sont présents dans les aires d'études du projet. Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de l'enjeu paysager et patrimonial qui sera attribué à chaque lien visuel établi.

Châtillon-sur-Cher en elle-même abrite un monument historique : un pont, situé à 2 km du site d'étude. Cinq autres d'entre eux se répartissent entre les communes de Billy, Meusnes et Selles-sur-Cher :

- L'Eglise Saint-Aignan, située à Billy, à 4,3 km du site d'étude ;
- La Maison des 13e et 16e siècles, située à Selles-sur-Cher, à 4,6 km du site d'étude ;
- L'Ancienne Abbaye, située à Selles-sur-Cher, à 4,7 km du site d'étude ;
- Le Château, situé à Selles-sur-Cher, à 4,4 km du site d'étude ;
- L'Eglise Saint-Pierre, à Meusnes, située à 4 km du site d'étude ;

L'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observation, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol de Châtillon-sur-Cher.



Figure 108 : Photographie du Château de Selles-sur-Cher
(Source : chateau-selles-sur-cher.com)

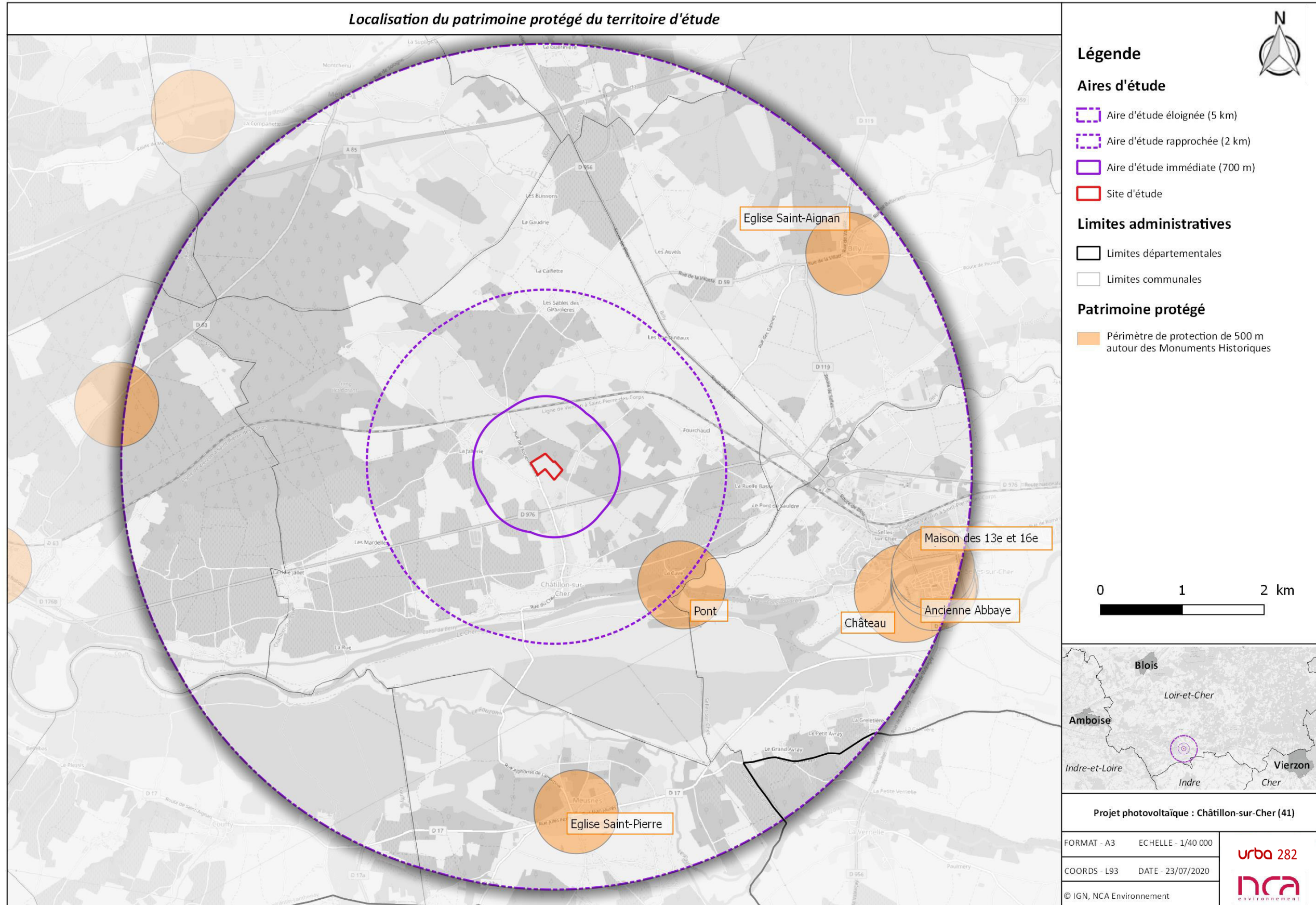


Figure 109 : Carte de la localisation des éléments du patrimoine protégé du territoire d'étude

V. 2. 5. Le contexte pédologique et topographique

Châtillon-sur-Cher est remis dans des contextes pédologiques et topographiques élargis, afin de démontrer que la nature des sols ainsi que le relief font partie des principales explications du paysage actuel. En effet, la pédologie justifie partiellement la présence du bâti et des types de cultures et végétations occupant le territoire, et il en est de même pour le relief.

V. 2. 5. 1. La pédologie du territoire d'étude

Le site du projet est implanté au sud du Loir-et-Cher, à proximité du département de l'Indre. D'après la carte ci-contre, le territoire d'étude est principalement composé de trois grands types de sols : les sols de formations limoneuses, les sols sableux et les sols calcaires. Cette diversité s'explique en partie par la présence de la rivière du Cher qui traverse le sud du département.

Les sols limoneux sont composés d'une terre riche en limons, déposée par les alluvions des fleuves. C'est un sol riche et fertile, perméable à l'eau et à l'air qui justifie la richesse de la flore se développant à proximité des cours d'eau.

A l'inverse, les sols sableux, qui occupent toute la partie ouest du département du Loir-et-Cher, sont des sols souvent secs et pauvres en substances nutritives. Ils sont très drainants et peu stables. Sans apports de matières organiques, ces sols sont peu propices à la mise en place de culture.

Des sols issus de roches calcaires sont également présents. Ils sont majoritairement sains, et accueillent généralement de grandes parcelles de cultures. Ces sols sont perméables à l'eau, mais ont une certaine instabilité qui favorise les gelées. Les éléments qui peuvent fertiliser une culture sont assez mal retenus : il faut donc un gros apport en nutriment extérieur pour pouvoir cultiver ces terres. Les grandes étendues de cultures dans la région sont justifiées par les aspects positifs du calcaire. En effet, ce sol n'est pas pauvre puisque le calcaire favorise la décomposition de la matière organique et assimile très bien les engrais.

Chacune de ces entités présente des caractéristiques pédologiques et topographiques propres à elle-même, permettant en partie de définir le paysage rencontré.

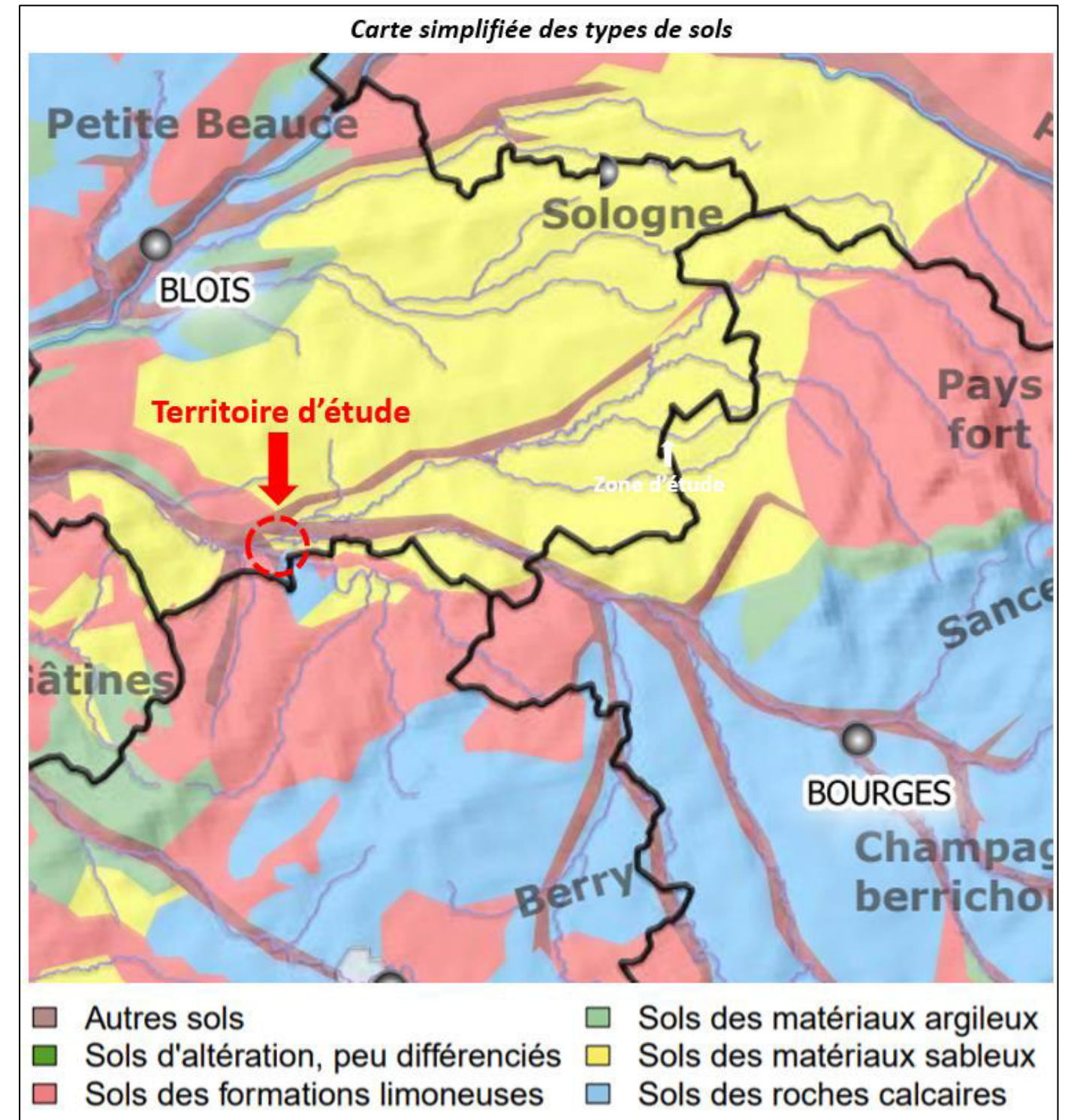


Figure 110 : Carte simplifiée des types de sols autour du territoire d'étude
(Source : Centre-Val-de-Loire Développement Durable)

V. 2. 5. 2. La topographie du territoire d'étude

La figure suivante présente la topographie générale du territoire. Celle-ci varie de 55 m à 152 m d'altitude. Les grandes variations d'altitude sont marquées par la présence des cours d'eau, notamment le Cher. Les zones vertes sont le plus souvent dépourvues de bâti, puisque cette couleur correspond aux zones basses d'altitude, susceptibles d'être inondées. Lorsque l'observateur se trouve à proximité des cours d'eau, son champ de visibilité peut rapidement être limité par la topographie environnante, qui gagne en altitude à mesure que l'on s'éloigne des rivières.

Le long des zones vertes, la carte topographique indique que le territoire se ponctue de tâches orangées. Cela marque la présence de légères variations d'altitude, qui peut apporter de la diversité aux paysages rencontrés à l'échelle du territoire d'étude. Selon la végétation présente, ces promontoires peuvent permettre à l'observateur d'obtenir des champs de visibilité larges et profonds.



Figure 111 : Photographie d'un paysage légèrement vallonné, appréciable au sein du territoire d'étude
(Source : Google earth)

Les teintes de jaune qui colorent la carte au-delà des cours d'eau indiquent que le reste du territoire semble présenter des variations d'altitude faibles : Ces zones paraissent être relativement planes. Ce type de topographie est défavorable à l'appréciation globale d'un paysage, car le champ de visibilité de l'observateur est souvent rapidement limité par la première lignée végétale ou bâtie rencontrée.



Figure 112 : Photographie d'un paysage dont la profondeur est limitée par la présence de boisement
(Source : Google earth)

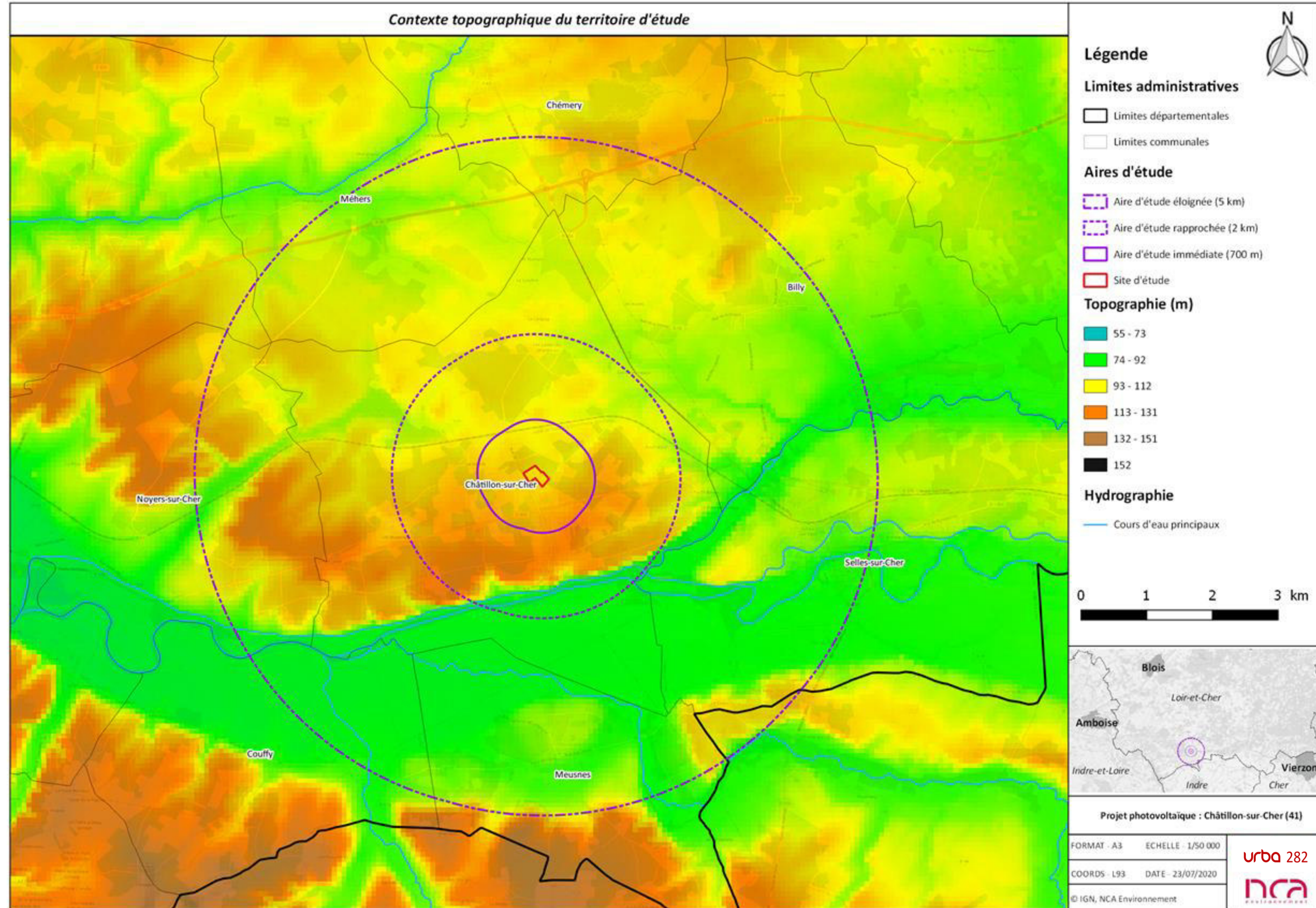


Figure 113 : Contexte topographique du territoire d'étude

V. 2. 6. Le contexte paysager

Tous les éléments précédemment vus expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Châtillon-sur-Cher. L'Atlas des Paysages du Loir-et-Cher a divisé son territoire en 23 unités paysagères réparties dans 8 grands ensembles paysagers, comme l'indique la carte ci-dessous. Ces unités paysagères s'articulent autour des principaux cours d'eau traversant le territoire, et s'appuient sur les particularités paysagères rencontrées lors de son parcours.

ensuite entre quatre unités paysagères : le *Cher des confins de la Sologne*, le *Cher de Saint-Aignan*, le *Cher urbanisé de Montrichard*, et les *coteaux du Cher* (Figure 117).

Le grand ensemble paysager de la *Sologne* se divise entre la *Grande Sologne* et la *Sologne Viticole*. Chacune d'entre elles est rattachée spécifiquement à une région, et présente des caractéristiques paysagères particulières. Le territoire d'étude a donc la particularité de présenter des paysages issus de deux grands ensembles paysagers. D'après la Figure 117, il s'établit sur les unités paysagères du *Cher de Saint-Aignan*, ainsi que sur celle de la *Sologne viticole*.

Le *cher de Saint-Aignan* se caractérise par sa plaine alluviale largement cultivée, et par ses coteaux bâtis sur lesquels se détache la cité médiévale de Saint-Aignan. L'omniprésence de l'eau dans cette unité paysagère a encouragé les hommes à s'y installer à proximité, afin de tirer profit de ses bienfaits. Ainsi, des villages pittoresques s'inscrivent régulièrement le long du Cher. L'agriculture s'est également développée, en favorisant la culture de la vigne et des céréales. La géométrie de ces éléments permet de structurer et d'organiser le paysage. Les paysages de cette unité semblent être orientés vers le Cher, n'offrant pas toujours à l'observateur la possibilité d'apprécier les autres éléments l'entourant.

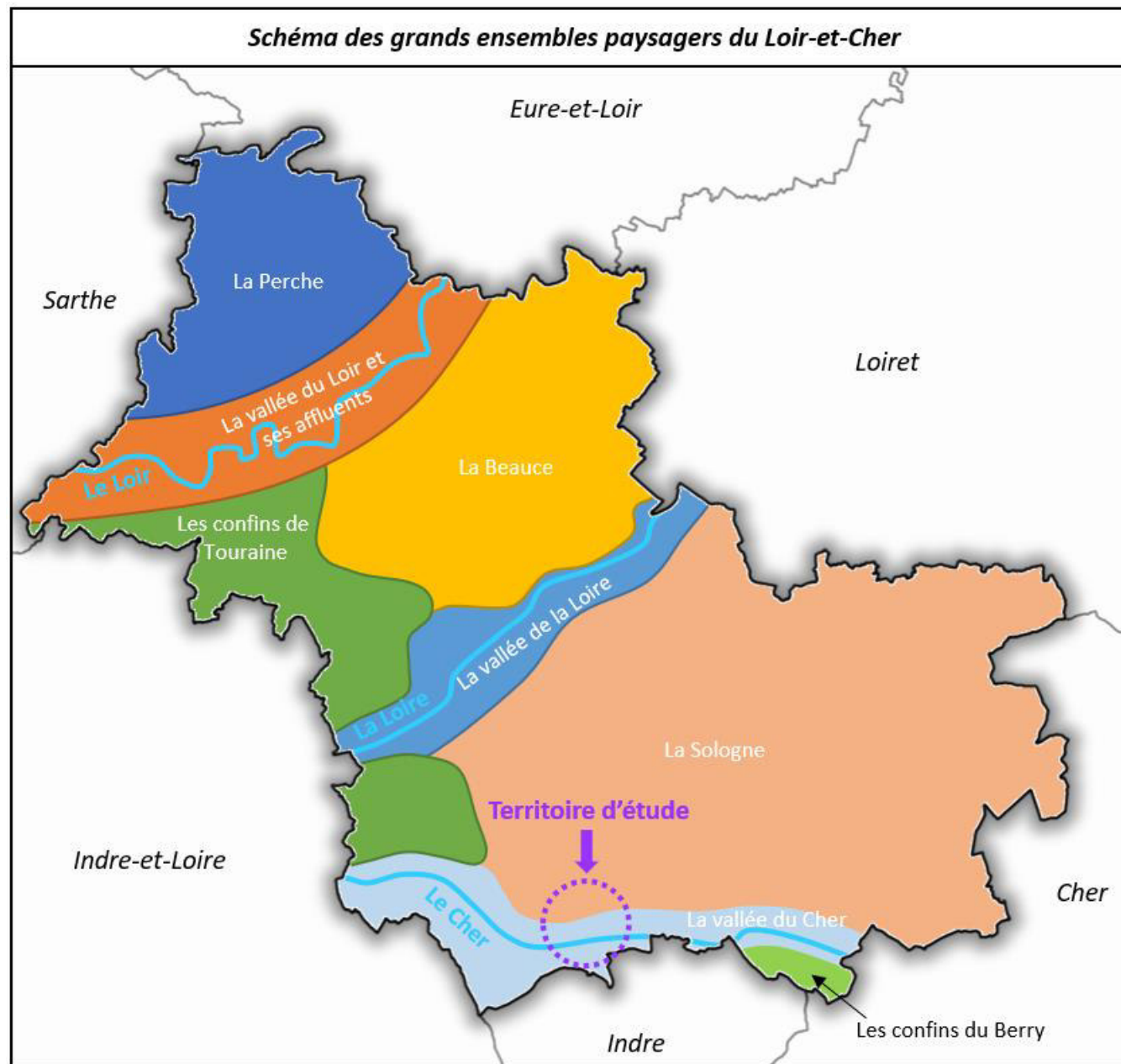


Figure 114 : Schéma des grands ensembles paysagers du Loir-et-Cher
(Source : Atlas des paysages du Loir-et-Cher)



Figure 115 : Photographie de Saint-Aignan, au bord du Cher
(Source : Atlas des paysages du Loir-et-Cher)

La *Sologne* se caractérise par de vastes étendues boisées, ponctuées de plans d'eau. A mesure que l'on se dirige vers l'ouest de ce grand ensemble paysager, les forêts semblent s'ouvrir progressivement, laissant la possibilité aux champs cultivés de s'établir entre les zones boisées. Dans cet environnement, le champ visuel de l'observateur est souvent limité par l'omniprésence de la strate arborée, qui vient donner du volume à ces paysages inscrits sur un relief monotone.



Figure 116 : Photographie d'un paysage de la Sologne viticole en période hivernale
(Source : Atlas des paysages du Loir-et-Cher)

Le territoire d'étude se situe entre les grands ensembles paysagers de la *vallée du Cher* et de la *Sologne*. La *vallée du Cher*, comme son nom l'indique, s'établit autour du Cher et souligne la limite sud du département. Il se divise

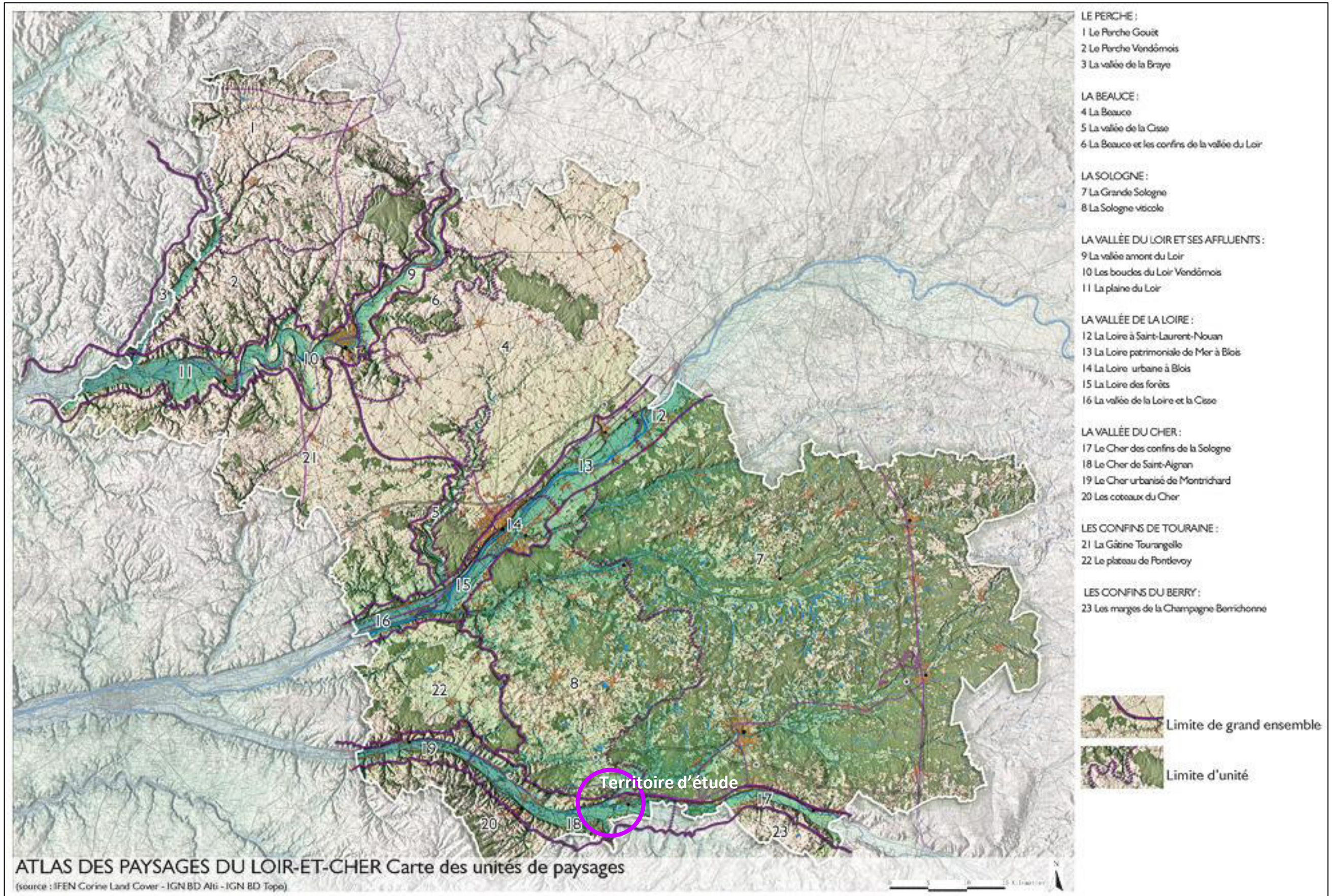


Figure 117 : Carte des unités paysagères du Loir-et-Cher

V. 3. Analyse paysagère de l'aire d'étude éloignée et rapprochée

V. 3. 1. La topographie

La Figure 118 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur la vision et la perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur deux unités paysagères : le Cher de Saint-Aignan et la Sologne Viticole. Il est le support d'un réseau hydrographique important, comprenant le Cher et les cours d'eau qui s'y jettent. Ils sont responsables des principales variations topographiques visibles sur ces coupes, bien que la majorité du territoire semble être relativement plat. En général, le relief est peu prononcé sur le territoire, puisque son altitude varie en moyenne entre 80 m et 110 m. De ce fait, il offre souvent à l'observateur des vues fermées. Ce dernier a peu de possibilité de prendre de la hauteur afin de dominer le paysage. Il se retrouve souvent sur des espaces aux allures de plaines, dont la profondeur est bloquée par la première lignée végétale rencontrée.

Les profils topographiques ci-dessous représentent le territoire en suivant deux axes indiqués sur la carte ci-contre.

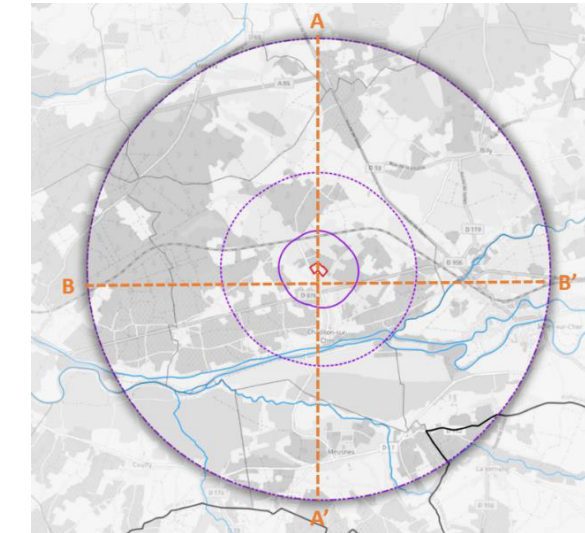


Figure 119 : Localisation des coupes topographiques

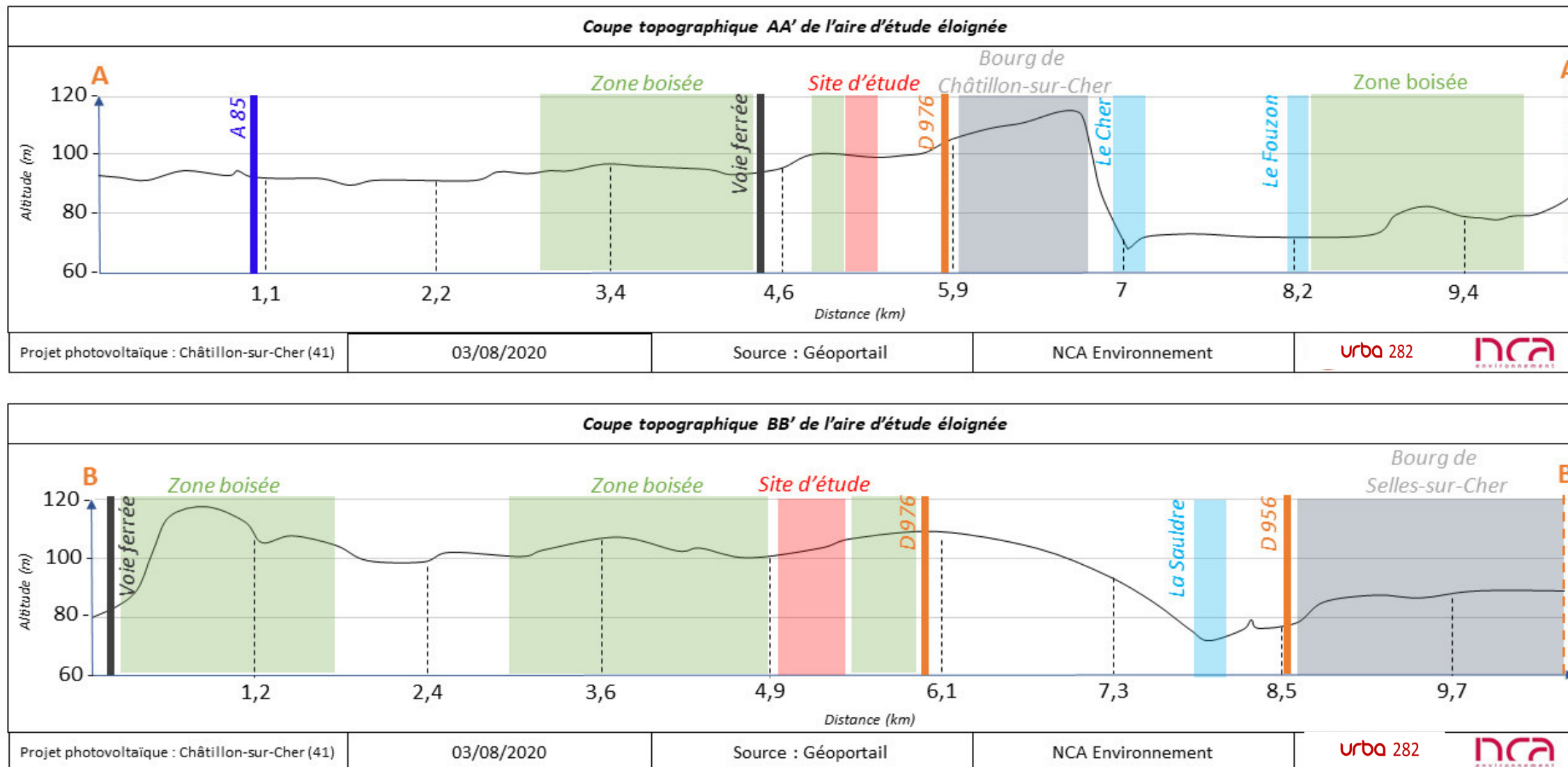


Figure 118 : Coupes topographiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Le site d'étude se situe sur une portion du territoire présentant peu de variations d'altitude. Il est relativement éloigné des cours d'eau, et se retrouve donc à l'écart de leurs vallons. Un grand nombre des paysages appréciables lors du parcours des aires d'étude éloignée et rapprochée s'inscrivent sur le relief plat décrit par les coupes topographiques. L'observateur peut avoir du mal à appréhender cette caractéristique une fois sur le terrain, puisqu'un bon nombre des vues offertes à lui mettent en scène la strate arborée, rajoutant du volume et de l'intérêt à ce relief monotone.



Figure 120 : Photographie d'un champ implanté au milieu des bois, à Noyers-sur-Cher - la topographie du territoire est difficilement perceptible à cause de sa couverture boisée
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant des larges zones boisées, l'observateur peut davantage apprécier la nature du relief sur lequel s'implante le territoire d'étude lorsque celui-ci est occupé par des hectares de cultures. En effet, les variations d'altitude étant rares, l'observateur se retrouve face à de vastes plaines. Ce type de paysage est limité dans la profondeur, car le champ de visibilité de l'observateur se heurte généralement à la première lignée végétale rencontrée. Ce type de topographie est défavorable à une visibilité du site d'étude.



Figure 121 : Photographie d'un enchaînement de champs de culture sur la commune de Billy, permettant à l'observateur d'appréhender la topographie de cette portion du territoire
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les coupes topographiques indiquent que les variations d'altitude les plus remarquables sont visibles aux abords des cours d'eau. La principale d'entre elles est indiquée sur la coupe AA' : à l'approche du Cher, le territoire perd brusquement de l'altitude. Cela s'explique par la construction de digues protégeant les villes érigées sur ses abords, afin de les protéger des crues de la rivière.



Figure 122 : Photographie de la ville de Selle-sur-Cher traversée par le Cher
(Crédit photo : NCA Environnement)

La coupe BB' indique qu'à proximité de cours d'eau, le changement d'altitude peut aussi se faire de manière progressive. En effet, lorsque l'observateur s'en approche, il voit graduellement le territoire décliner vers ces rivières. Ces quelques occasions lui offrent la possibilité de dominer le paysage, et d'apprécier la composition du vallon voisin. Ce type de relief peut être favorable à une visibilité du site d'étude, à condition que la vue soit orientée vers celui-ci.



Figure 123 : Photographie de la topographie du territoire à Noyers-sur-Cher, en direction du Cher - l'observateur profite d'une vue profonde et ouverte
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La Figure 135 représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, qui peut être qualifiée de structure paysagère. Elle représente une mosaïque de couleur, qui semble traduire une occupation des sols complexe. Les principales structures paysagères, qui seront décrites par la suite, peuvent être regroupées suivant l'effet qu'elles produisent sur le paysage. Ainsi, les suivantes seront particulièrement abordées :

- Les terres arables (en jaune pâle), les systèmes culturaux et parcellaires complexes (en jaune), les prairies (en ocre) ;
- Les vignobles (en marron) ;
- Les forêts (en vert) ;
- Les tissus urbains discontinus (en rouge) ;
- Les cours d'eau et plans d'eau (en bleu).

V. 3. 2. 1. Les terres arables, les systèmes culturaux et parcellaires complexes et les prairies

Les trois structures paysagères sont très présentes dans l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée. Les terres arables sont des terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces peuvent s'étendre sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. Elles sont peu présentes dans la hauteur du champ de visibilité de l'observateur, et lui permettent d'appréhender les éléments se trouvant au-delà de ces surfaces cultivées.



Figure 124 : Photographie d'un paysage de terres arables, permettant d'apercevoir des habitations et des zones boisées
(Crédit photo : NCA Environnement)

Au même titre que les autres systèmes culturaux et les prairies, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Mais dans ce cas d'étude, ces structures paysagères sont très souvent mêlées aux zones boisées, brisant la monotonie de leur étendue. Elles proposent des paysages variés qui évoluent au fil des saisons, suivant la culture présente et le traitement qui y est associé.



Figure 125 : Photographie d'un champ de culture fraîchement moissonné, bordé par les bois
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 2. Les vignobles

Cette structure paysagère est caractéristique des paysages de cette région. Elle est essentiellement présente à l'approche des cours d'eau et s'inscrit généralement sur des coteaux. Bien qu'elle ne soit pas très imposante en hauteur, elle est cependant remarquable dans le paysage. Elle donne une dimension géométrique au paysage dans lequel elle s'inscrit, en soulignant sa topographie et en lui donnant de la perspective.



Figure 126 : Photographie de vignobles s'inscrivant sur des pentes douces
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 4. Les forêts

Omniprésentes sur le territoire, elles définissent en partie son identité paysagère. Elles paraissent davantage présentes sur la surface du territoire que ne le suggère la Figure 135, car la strate arborée est rencontrée dans la grande majorité des paysages offerts à l'observateur. Elles entourent les champs, cadrent les chemins, accompagnent certaines habitations et masquent l'horizon de nombreuses vues. Ces forêts peuvent être composées de feuillus, de conifères, peuvent être dédiées à la sylviculture ou sont laissées libres. Elles produisent un effet différent sur le paysage suivant leur ancienneté et leur fonction. Elles sont essentiellement présentes au nord-ouest du territoire et s'étendent sur des centaines d'hectares. Les zones boisées ajoutent du volume et de la texture aux paysages. Elles constituent des masques visuels permanents, limitant la profondeur des champs de visibilité offerts à l'observateur et masquant de nombreux éléments de paysage. Lorsqu'il les traverse, il ne peut appréhender le territoire dans lequel il évolue que sur quelques dizaines de mètres, lui offrant souvent l'occasion d'être surpris par ce qu'il va découvrir.



Figure 127 : Photographie mettant en évidence le caractère boisé du territoire
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 128 : Photographie de la traversée d'une zone boisée destinée à la sylviculture - les pins sur la gauche sont matures, tandis que ceux sur la droite sont juvéniles
(Crédit photo : NCA Environnement)

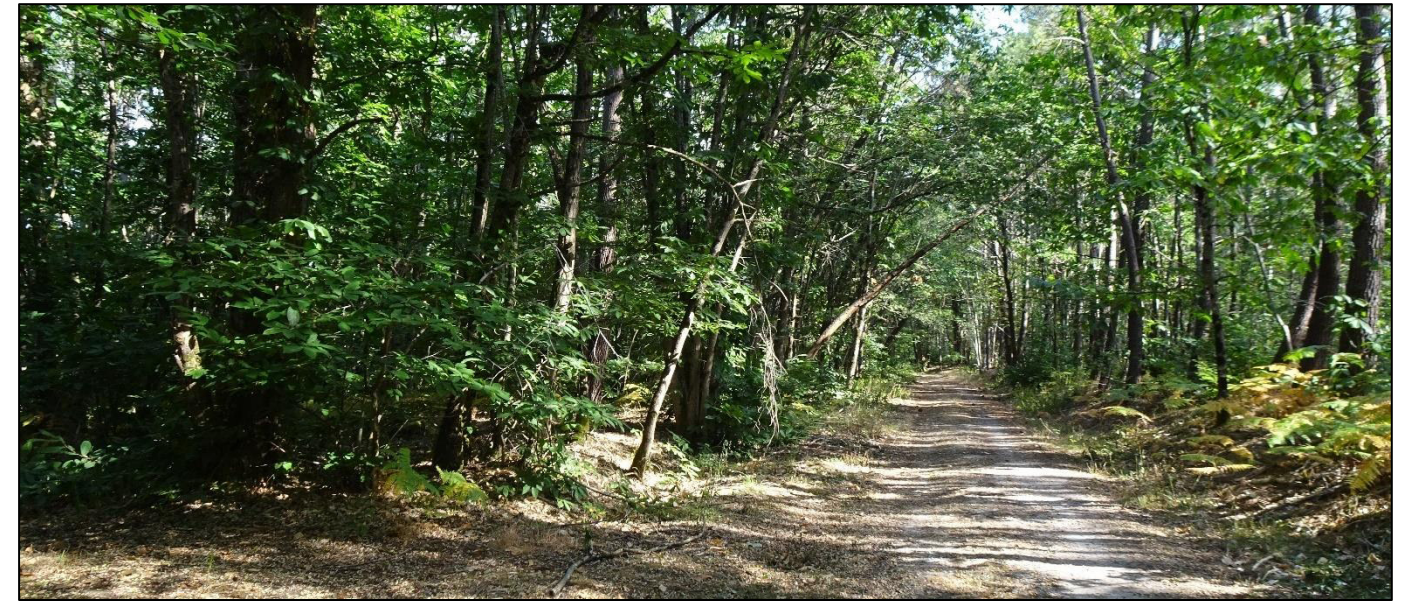


Figure 129 : Photographie de la traversée d'un boisement laissé libre
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 5. Les tissus urbains discontinus

Les tissus urbains représentent les centres-bourgs des villages rencontrés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée. D'après la carte, ils sont régulièrement rencontrés sur le territoire d'étude. Dans cette région, l'habitat est également très présent en dehors des centres-bourgs. Il peut être isolé ou regroupé dans des hameaux, et fait souvent office de point d'appel dans le paysage. Ainsi, lors du parcours de ces aires d'étude, l'observateur est souvent amené à le rencontrer.



Figure 130 : Photographie d'habitations regroupées en dehors des centres-bourgs
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les villages rythment la visite du territoire par l'observateur. Au cœur de ces centres-bourgs, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Au même titre que les forêts, les surfaces bâties peuvent représenter des masques visuels permanents dans un paysage, selon la position de l'observateur.



Figure 131 : Photographie du centre-bourg de Selle-sur-Cher - la densité du bâti empêche l'observateur d'apprécier l'environnement extérieur
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 2. 6. Les cours d'eau et plans d'eau

L'eau anime le territoire et fait partie de son identité paysagère. Elle se rencontre régulièrement sous différentes formes, et est en partie responsable des variations topographiques visibles sur le territoire. Rivières et étangs rythment ainsi le parcours de l'observateur. Très peu visibles de loin, la rencontre de chaque pièce d'eau tend à surprendre l'observateur, appréciant d'autant plus le paysage qu'elle caractérise.

Ainsi, le Cher et ses affluents parcourent le territoire et marquent les paysages, artificialisés pour certains par l'homme afin de tirer profit des bienfaits de l'eau. D'autres, davantage écartés des villes, conservent un caractère « naturel » mettant en avant toute la beauté de cet élément.



Figure 132 : Photographie d'un paysage artificielisé présentant le Cher
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 133 : Photographie du Cher marquant le paysage à l'écart des villages
(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, l'eau se manifeste également sous la forme d'étangs, régulièrement rencontrés dans les aires d'étude éloignée et rapprochée. La majorité d'entre eux est mêlée aux zones boisées, ne permettant pas à l'observateur de deviner leur présence dans son environnement. Ils se détachent progressivement dans le paysage à mesure qu'il s'en approche, et sont appréciables lorsque la végétation est ponctuellement dédensifiée.

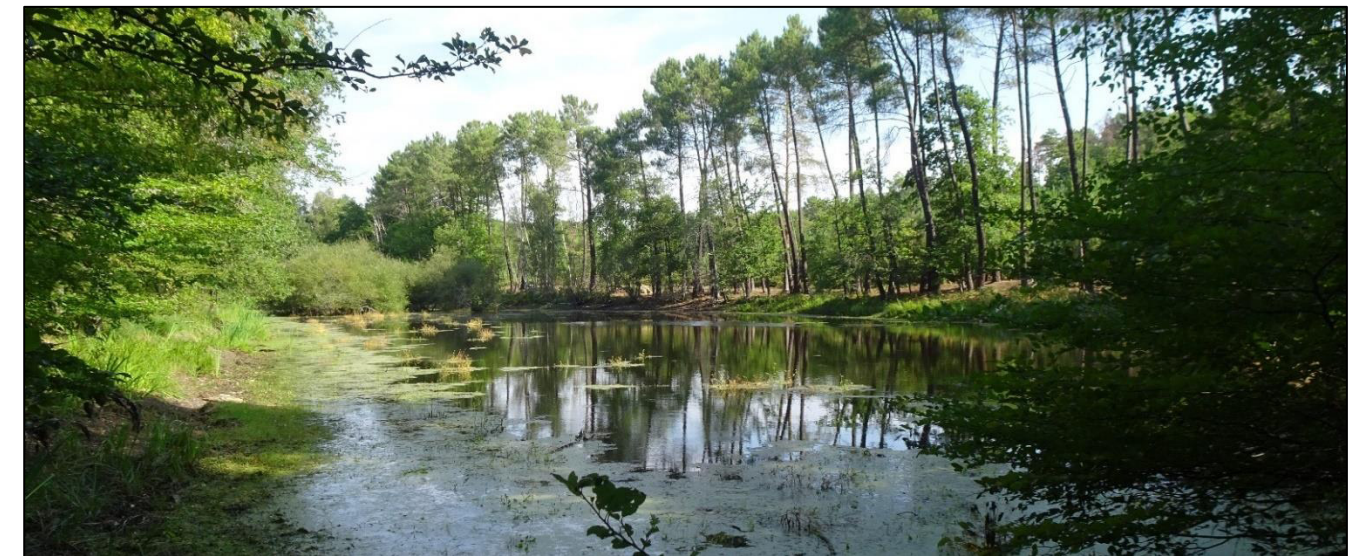


Figure 134 : Photographie d'un plan d'eau rencontré au sein d'une forêt
(Crédit photo : NCA Environnement)

Afin de profiter des paysages incluant de l'eau, il est nécessaire de s'en approcher. Ils sont souvent encaissés, et isolent l'observateur de l'extérieur grâce à la végétation luxuriante présente et à la topographie du territoire.

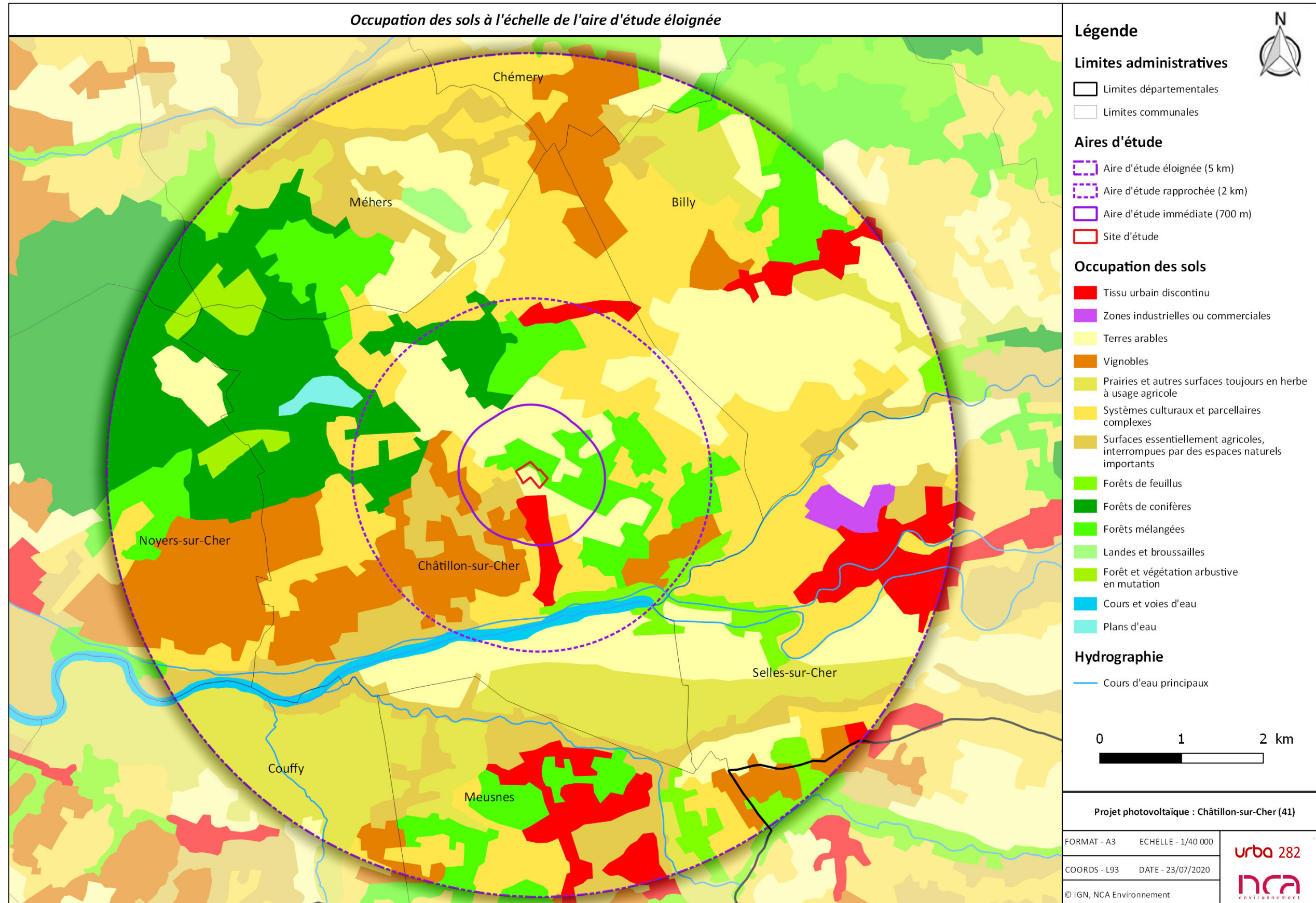


Figure 135 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloigné

V. 3. 3. Les paysages rencontrés au niveau des aires d'étude éloignée et rapprochée

Le relief additionné à l'occupation des sols permet de révéler l'identité paysagère du site à l'observateur. Le territoire propose des paysages majoritairement ruraux, façonnés en grande partie par l'eau, par l'agriculture, par l'omniprésence des boisements et par l'apparition régulière des habitations. Ainsi, plusieurs types de paysages sont offerts à l'observateur.

La partie nord-ouest du territoire est en majorité occupée par la forêt. Elle fait partie de l'unité paysagère de la Sologne viticole. Lorsque l'observateur s'y rend, il se retrouve rapidement isolé de son environnement extérieur par la densité végétale et l'immensité de cette zone boisée. Sa visibilité est bloquée de toute part, et il ne peut découvrir l'environnement dans lequel il se trouve qu'au fur et à mesure qu'il le parcourt. (Figure 136)

A la sortie de ces bois, au nord du territoire d'étude, l'observateur peut davantage se rendre compte de la planitude du territoire sur lequel il évolue. Toujours dans l'unité paysagère de la Sologne viticole, les boisements s'écartent peu à peu de manière à laisser place aux cultures et aux vignobles. (Figure 137)

Les paysages rencontrés aux abords des cours d'eau qui traversent le sud des aires d'étude éloignée et rapprochée appartiennent à l'unité paysagère du Cher de Saint-Aignan. L'analyse du relief sur lequel s'appuient les paysages rencontrés à l'échelle de ces aires d'étude a démontré que l'observateur a rarement l'occasion de profiter de vues profondes sur son environnement. Mais cette opportunité lui est présentée lorsqu'il se rapproche des cours d'eau, en orientant son regard vers le Cher. Il domine ainsi le territoire, et peut distinguer les éléments le composant : les champs de culture, les vignes, les zones boisées, et quelques habitations. Même si la vision de l'observateur porte au loin, elle n'est pas dirigée vers le site d'étude : celui-ci ne peut pas apparaître dans ce type de paysage. (Figure 138)

L'habitat, qu'il soit isolé ou regroupé dans les centres-bourgs, ponctue les paysages rencontrés à cette échelle. Il rappelle constamment l'influence que l'homme a sur ces paysages ruraux, et offre des vues mettant en scène les matériaux typiques de la région utilisés pour la construction des maisons. (Figure 139)

Ainsi, la topographie générale du territoire d'étude offre rarement à l'observateur la possibilité d'obtenir des vues surplombant les alentours. La topographie et le caractère boisé qui le définit cette zone d'étude excluent toute éventualité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages rencontrés à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.

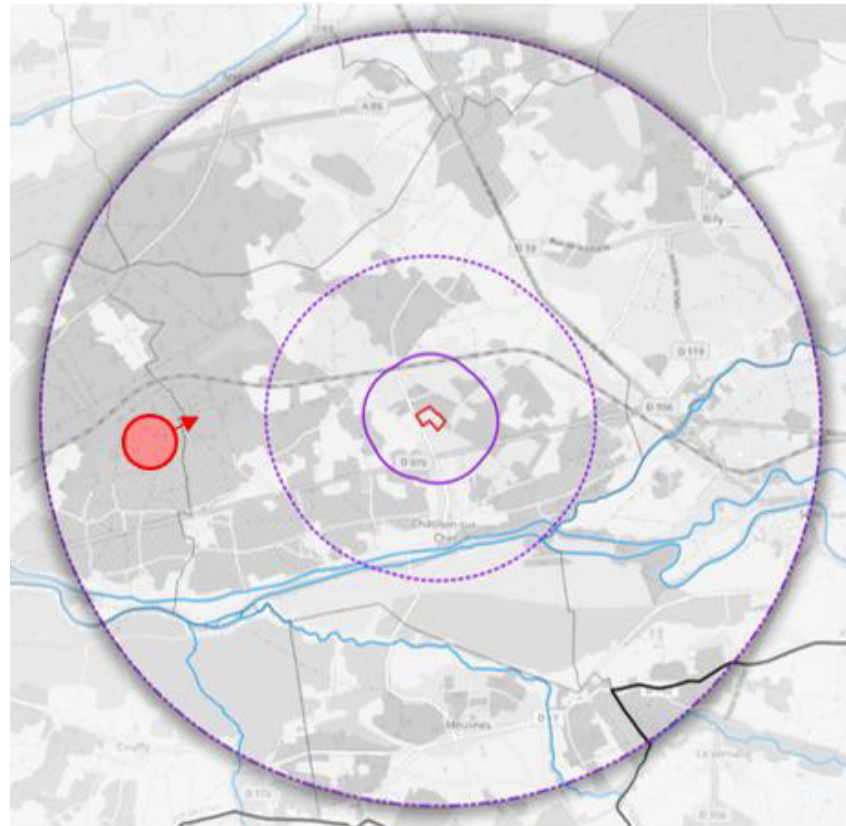


Figure 136 : Photographie d'un paysage visible lors de la traversée de la forêt de l'ouest - la partie à gauche du chemin semble avoir été récemment défrichée, mais la visibilité de l'observateur reste limitée par les autres zones boisées l'entourant
(Crédit photo : NCA Environnement)

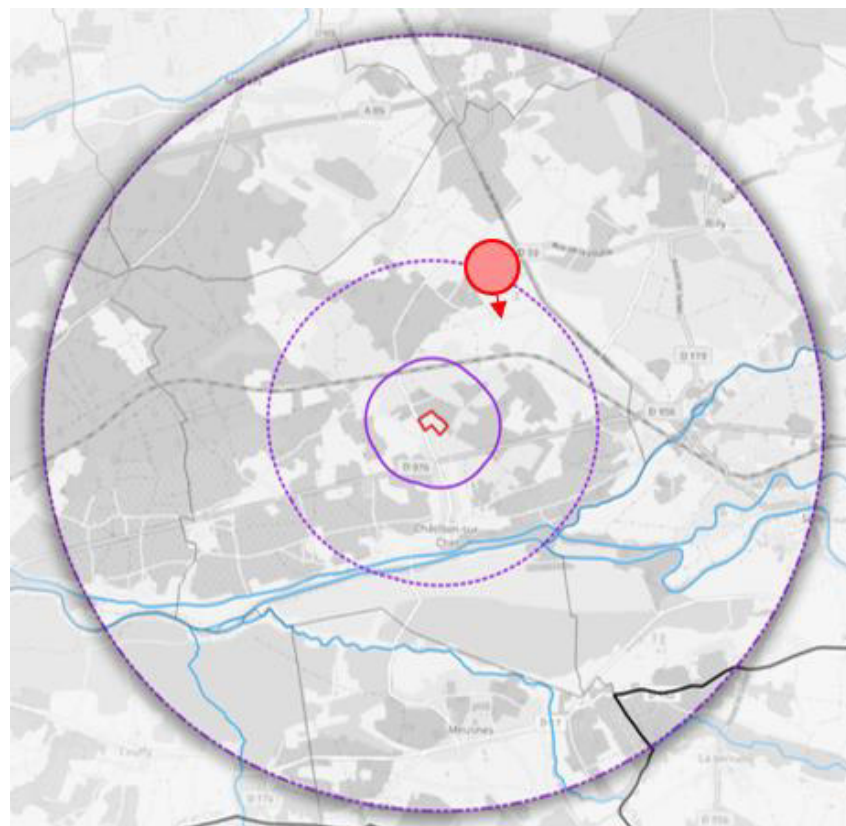


Figure 137 : Photographie d'un paysage démontrant la planitude du territoire – le champ de visibilité de l'observateur est rapidement limité par les éléments de paysages qui ornent sa vue
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 138 : Photographie d'un paysage de vallon appréciable aux abords du Cher - l'observateur peut distinguer la composition du vallon situé en face de lui
(Crédit photo : NCA Environnement)

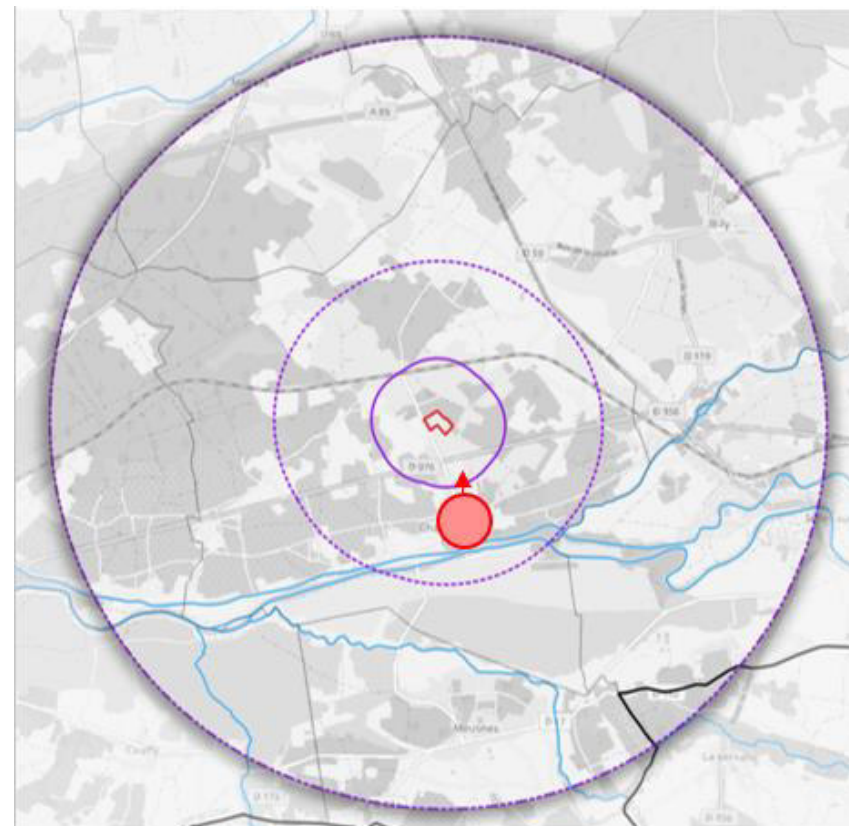


Figure 139 : Photographie d'un paysage incluant un quartier d'habitation - ce dernier fait aussi office d'obstacle visuel dans le paysage, puisque l'observateur ne parvient pas à appréhender la nature de l'environnement se trouvant au-delà de ce groupement d'habitations
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 3. 4. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 109). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de centrale photovoltaïque au sol de Châtillon-sur-Cher ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude est uniquement composé de Monuments Historiques.

Tous les éléments du patrimoine protégé du territoire d'étude ont fait l'objet d'une visite, afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Châtillon-sur-Cher.

Pour les raisons suivantes, il est possible d'affirmer que les Monuments Historiques référencés dans le territoire d'étude ne présentent pas de liens visuels avec le site d'étude :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Forte présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Une page est consacrée à chacun des monuments historiques identifiés. Il sera localisé, illustré, et les éléments qui empêchent ou qui favorisent une visibilité du site d'étude seront mis en évidence.

V. 3. 4. 1. Le pont canal, à Châtillon-sur-Cher

Visible à l'est du bourg de Châtillon-sur-Cher, ce monument est visible à l'endroit où la Sauldre se jette dans le Cher. Inscrit aux Monuments Historiques depuis 2009, il a été construit sous la direction de l'ingénieur Camille Bailloud entre 1833 et 1839. Sa qualité lui vaut la réputation d'être l'ouvrage le plus étanche du canal du Berry.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.

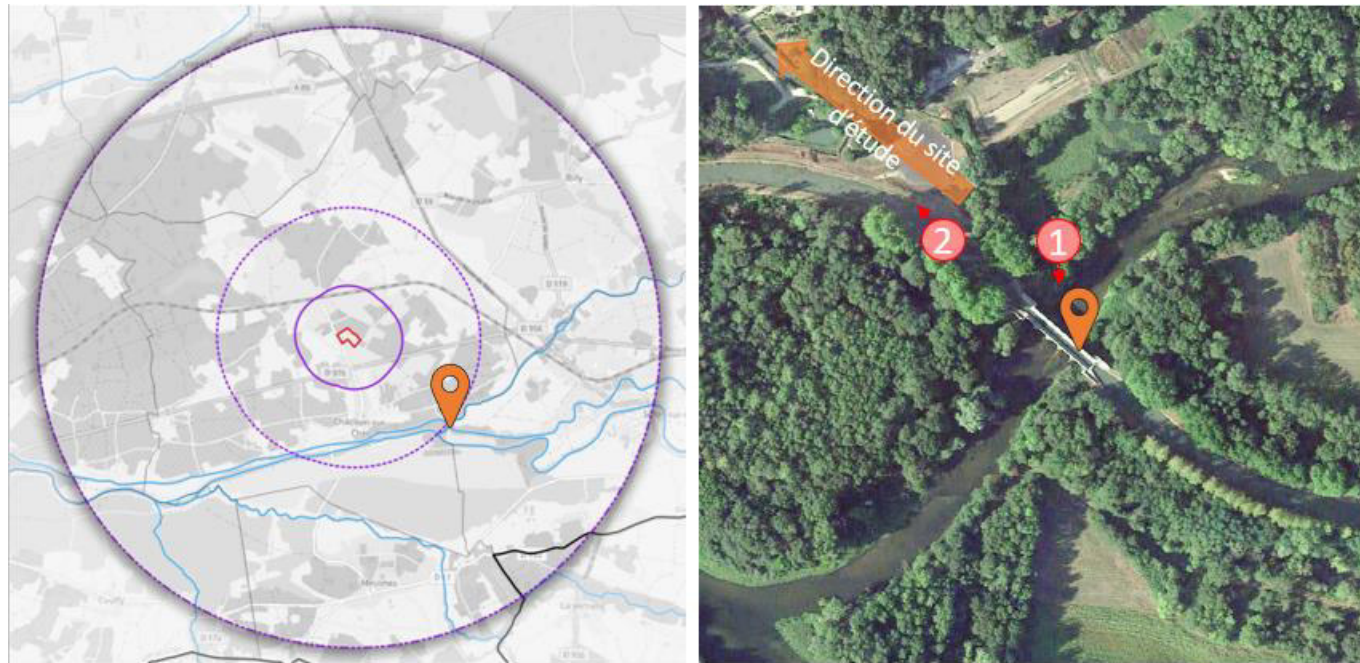


Figure 140 : Localisation du Pont canal, à Châtillon-sur-Cher

Ce pont se trouve à 2,2 km du site d'étude. Il s'inscrit dans un cadre verdoyant, encaissé par rapport au reste du territoire. Ces caractéristiques isolent le monument de son environnement extérieur.



Figure 141 : Prise de vue 1 - photographie du Pont canal
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous a été prise en direction du site d'étude. L'omniprésence de la strate arborée qui encadre le canal empêche l'observateur d'apercevoir la composition du territoire présent au-delà de la première lignée d'arbre rencontrée. Même si le caractère encaissé est masqué par le couvert végétal, celui-ci soutient qu'il est impossible d'apercevoir le site d'étude depuis ce monument.



Figure 142 : Prise de vue 2 - photographie capturée depuis le Pont Canal, en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le Pont canal de Châtillon-sur-Cher n'a été relevé.

V. 3. 4. 2. L'Eglise Saint-Aignan, à Billy

Construite durant le 11^e et 12^e siècles, l'Eglise, qui porte aussi le nom de Saint-Symphorien, voit sa nef être classée par arrêté depuis 1920. Il s'agit de l'élément le plus ancien de l'édifice, qui s'est vu être complété par un cœur, une abside et deux chapelles au fil des siècles.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.

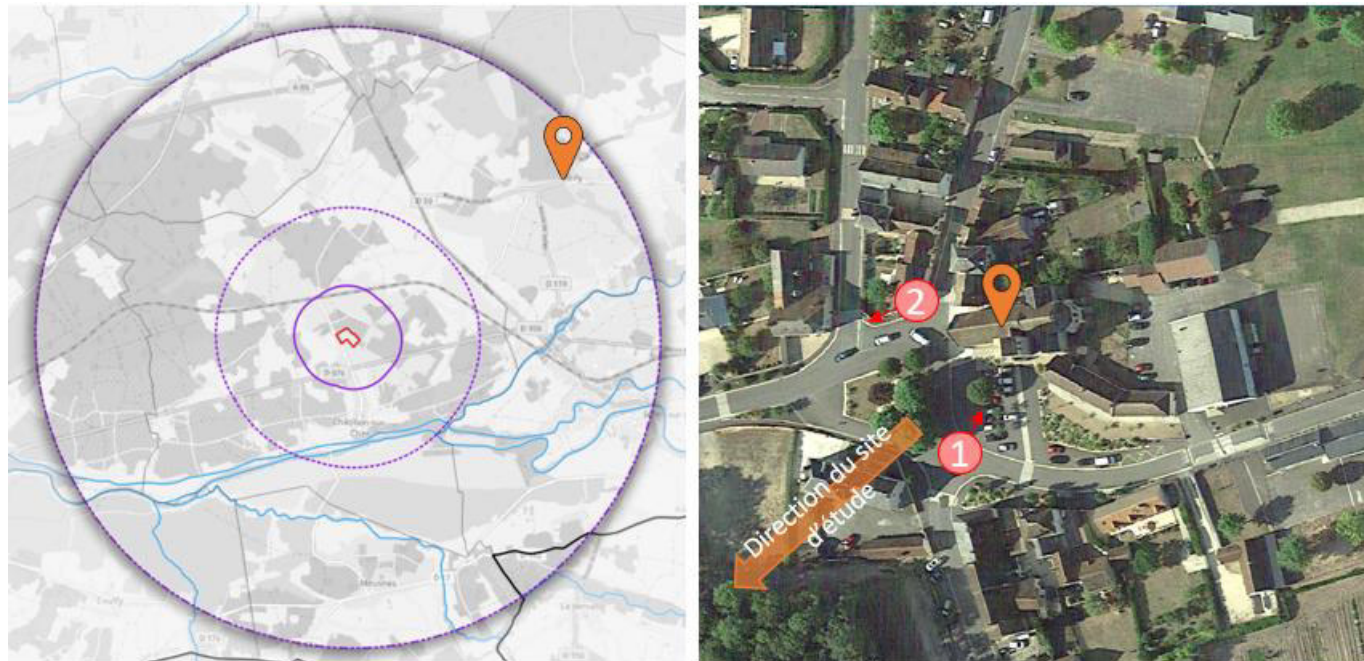


Figure 143 : Localisation de l'Eglise Saint-Aignan, à Billy

L'Eglise, située à 4,3 km du site d'étude, se trouve au cœur du village de Billy. Elle est sur une place partiellement arborée, qui est bordée par des axes routiers traversant le bourg. Commerces, maisons de ville et végétation composent le contexte paysager dans lequel elle s'implante.



Figure 144 : Prise de vue 1 - photographie de l'Eglise Saint-Aignan
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous a été prise en direction du site d'étude. Les bâtiments qui habitent ce centre-bourg cadrent la vision de l'observateur, qui suit la perspective de la route bordée d'arbres visible en arrière-plan. La densité du bâti ainsi que celle de la végétation limitent la profondeur et la largeur de son champ de visibilité. Il n'a aucune possibilité d'apercevoir le site d'étude depuis le seuil de ce monument historique.



Figure 145 : Prise de vue 2 - Photographie prise depuis le seuil de l'Eglise, en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Eglise Saint-Aignan à Billy n'a été relevé.

V. 3. 4. 3. L'Ancienne Abbaye, à Selles-sur-Cher

Cette Ancienne Abbaye a été reconstruite au 17^e siècle, à l'endroit de l'ancien monastère. Les bâtiments encadrent les restes du cloître : il s'agit de la partie du monument qui est inscrite depuis le 7 août 1946. Aujourd'hui, cet édifice accueille les services de la Communauté de Communes de CHER-SOLOGNE.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.

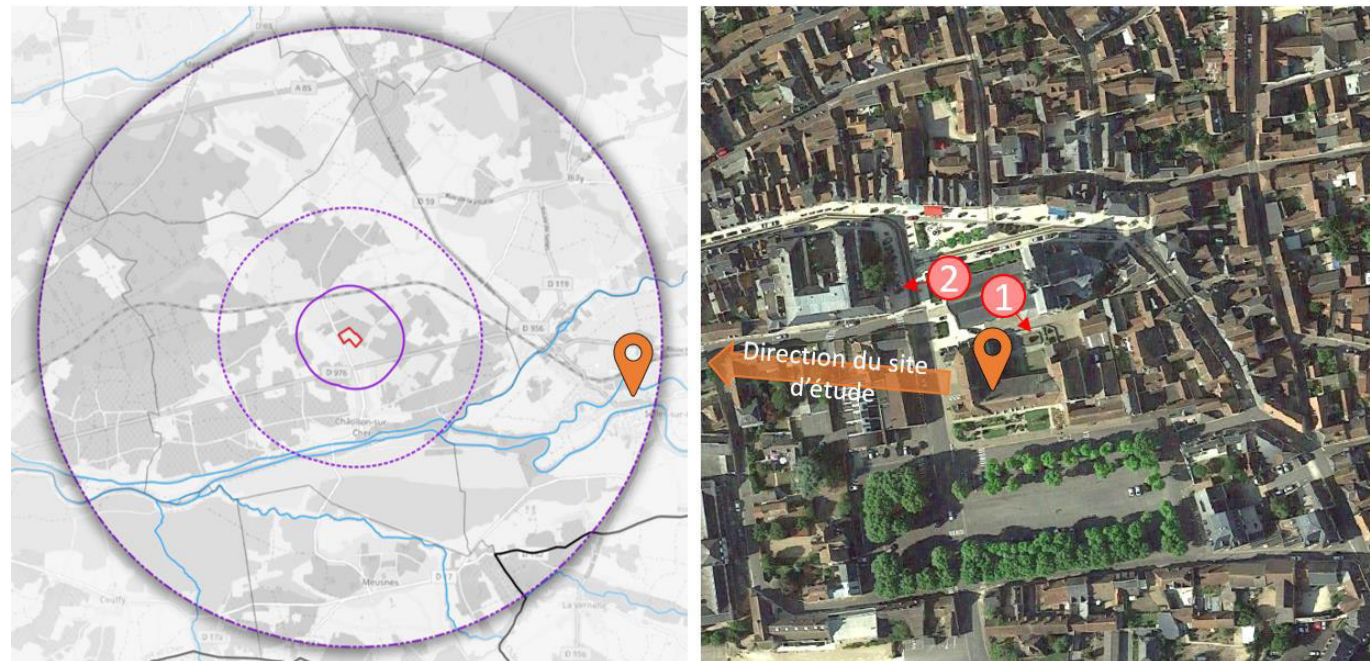


Figure 146 : Localisation de l'Ancienne Abbaye

Le monument, situé à 4,7 km du site d'étude, est implanté dans le contexte urbain du centre de Selles-sur-Cher. Il est voisin de l'Eglise remarquable de cette même commune, et est à proximité d'une des places principales de la ville, de commerces et d'habitations.



Figure 147 : Prise de vue 1 - photographie de l'ancienne Abbaye et de son cloître
(Crédit photo : Google map)

La photographie ci-dessous a été prise à proximité de l'Ancienne Abbaye, et indique la nature de la vue obtenue en direction du site d'étude. Les maisons de ville cadrent la place depuis laquelle le cliché a été pris et guident les axes routiers. Ainsi, quelle que soit la place de l'observateur sur cette place, son champ de visibilité sera bloqué de toute part à cause de la densité du bâti.



Figure 148 : Prise de vue 2 - photographie capturée depuis la place de la ville en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Ancienne Abbaye de Selles-sur-Cher n'a été relevé.

V. 3. 4. 4. Le Château de Selles-sur-Cher

Reconstruit en 1212 alors qu'il a des allures de ruines, le Château de Selles-sur-Cher devient alors un château médiéval. Seule une tour est aujourd'hui témoin de cette époque. En effet, au fil des époques et des guerres, le château subit de nombreuses destructions et reconstructions, jusqu'à obtenir l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. C'est à présent une propriété privée ouverte au public.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.



Figure 149 : Localisation du Château de Selles-sur-Cher

Accessible depuis le centre de Selles-sur-Cher, le château se trouve à l'extrémité de la ville. Il est situé à proximité du Cher, mais ne semble pas bénéficier d'une vue sur celui-ci à cause du contexte arboré dans lequel il est implanté. Fermé au public lors de la réalisation du reportage photographique, il n'était pas possible de s'approcher afin de prendre un cliché en direction du site d'étude. Cependant, la vue aérienne qui resitue le château dans son contexte indique qu'une masse boisée se trouve dans la direction du site d'étude de Châtillon-sur-Cher. Etant distant de 4,4 km du monument historique, une vue présentant le site d'étude depuis le château est impossible.



Figure 150 : Prise de vue 1 - photographie du Château de Selles-sur-Cher
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le Château de Selles-sur-Cher n'a été relevé.

V. 3. 4. 5. La Maison des 13^e et 16^e siècles

Ce bâtiment, inscrit depuis 1946 semble avoir fait partie des dépendances d'un ancien château et a sans doute servi de grange à l'ancien monastère de Selles. Situé sur les quais du Cher, ce monument historique offre une vue surplombant le cours d'eau.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.

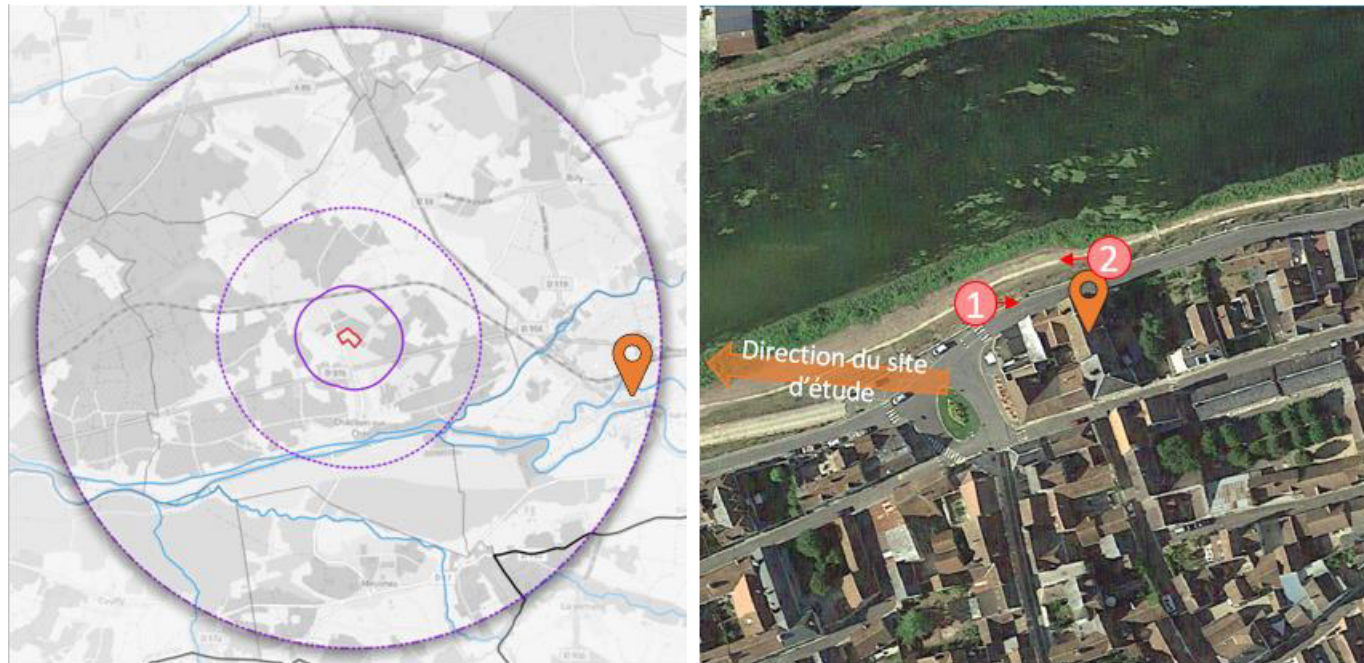


Figure 151 : Localisation de la Maison du 13^e et 16^e siècle

La Maison du 13^e et 16^e siècles est encadrée par d'autres bâtiments, implantée dans une rue longeant le Cher. Elle s'inscrit à la fois dans un contexte urbain, car elle est située dans le centre-ville de Selles-sur-Cher, mais propose également un caractère naturel par sa proximité avec le Cher. Elle le surplombe, et permet à l'observateur de profiter d'une vue à 180° mettant en évidence la beauté des paysages des rives du Cher.



Figure 152 : Prise de vue 1 - photographie du monument et de son environnement
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous a été prise en direction du site d'étude. Elle représente un paysage des rives du Cher, mettant en scène l'implantation du bâti autour de cette rivière. Le caractère « naturel » du cours d'eau est encore présent, grâce à ses berges végétalisées et à son arrière-plan boisé. Ce dernier limite la profondeur de ce paysage, et empêche l'observateur d'apprécier l'horizon de cette prise de vue. Le site d'étude se trouvant à 4,6 km de la position de l'observateur, il n'est donc pas visible depuis le seuil de la Maison du 13^e et 16^e siècle.



Figure 153 : Prise de vue 2- photographie du paysage visible en direction du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant la Maison du 13^e et 16^e siècle de Selles-sur-Cher n'a été relevé.

V. 3. 4. 6. L'Eglise Saint-Pierre à Meusnes

Construite au milieu du 11^e siècle, cette Eglise suit les plans classiques de la basilique romaine. Elle a subi plusieurs modifications au cours des siècles. Entièrement classée depuis 1959, elle fait ensuite l'objet d'une restauration entreprise par la municipalité dès 1981. Son architecture du Moyen Age est depuis mise en valeur, et son aspect original a été retrouvé.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la localisation et la direction des photographies présentées par la suite.

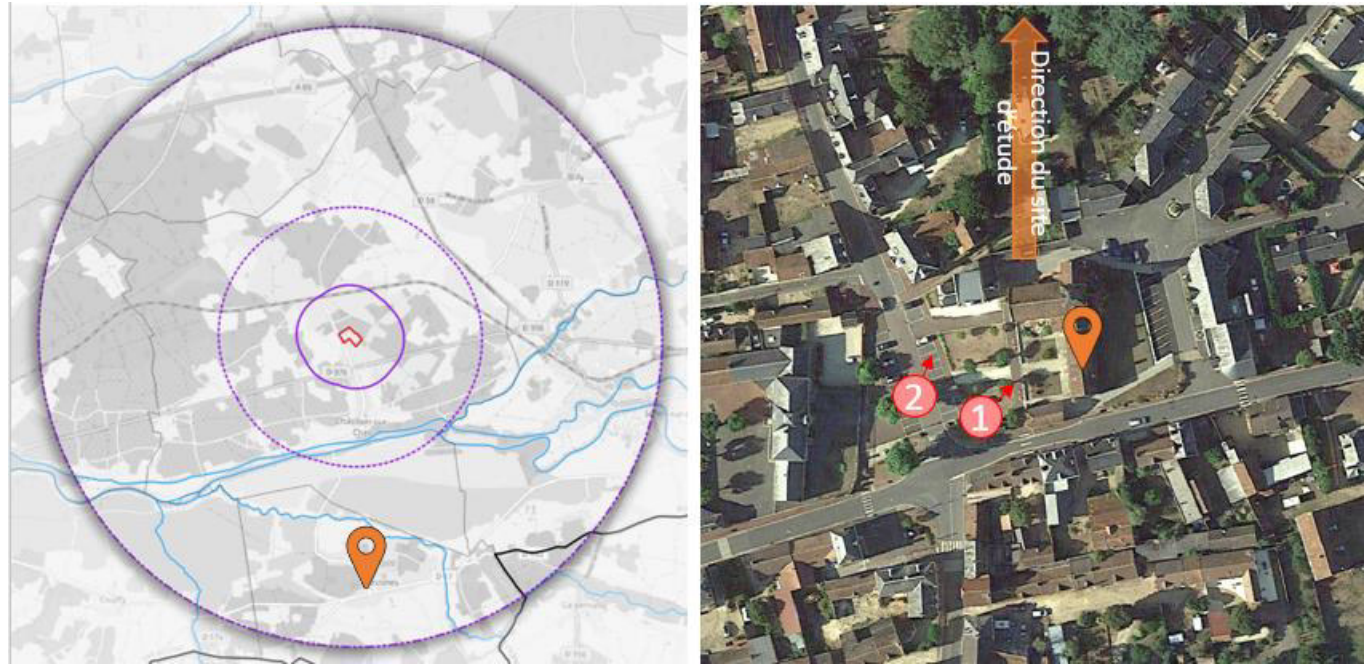


Figure 154 : Localisation de l'Eglise Saint-Pierre à Meusnes

L'Eglise Saint-Pierre est implantée au cœur de Meusnes. Elle semble faire partie de la place principale du village, et se situe à proximité de nombreuses commodités. Elle est inscrite dans un village rural, et est entourée par des maisons de ville ornementées de quelques essences arborées.



Figure 155 : Prise de vue 1 - photographie de l'Eglise Saint-Pierre
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie aérienne ci-contre montre qu'un bâtiment jouxte le monument historique : il s'agit de la Mairie de Meusnes. Lorsque l'observateur se situe sur le seuil de l'Eglise et qu'il se tourne en direction du site d'étude, il se retrouve face à la mairie. Compte tenu de la topographie et des 4 km le séparant du site d'étude, le site d'étude ne pourra pas être visible par l'observateur depuis cette église.



Figure 156 : Prise de vue 2 - Photographie de l'environnement de l'Eglise Saint-Pierre
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Eglise Saint-Pierre de Meusnes n'a été relevé.

Analyse des enjeux

La topographie générale du territoire d'étude ainsi que son caractère boisé sont défavorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Châtillon-sur-Cher.

Il en est de même pour les éléments du patrimoine protégé référencé : la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.

L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

V. 4. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont on perçoit le paysage. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, il est possible de déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

La nature des surfaces végétalisées et bâties, les limites visuelles, et la nature des accès seront mis en évidence. La dimension industrielle du paysage, présente à l'échelle de l'AEI, sera également abordée. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 180.

V. 4. 1. Le relief et l'hydrographie

La Figure 159 illustre la topographie du terrain à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Cette carte montre que le sud de l'AEI se teint de rouge, pour ensuite progressivement se colorer de vert à mesure que l'on se dirige vers le nord. Le rouge représente les points d'altitude les plus hauts, alors que le vert indique la présence des points d'altitude les plus bas. Cela signifie que l'AEI s'inscrit sur un terrain présentant un dénivelé très faible, puisque son altitude varie de 89 m à 123 m. Le site d'étude, quant à lui, semble s'inscrire sur une portion plane de l'AEI. Avec le caractère boisé de cette aire d'étude, l'observateur peine à percevoir les changements d'altitude au sein de cette aire d'étude.

L'hydrographie de l'AEI est essentiellement marquée par la présence d'un étang situé à l'est du site d'étude. Plusieurs fossés quadrillent ce territoire et semblent évacuer les eaux lorsque celles-ci sont en surplus.

La topographie de l'AEI est défavorable à une visibilité du site d'étude depuis l'extérieur. En effet, ce dernier s'inscrit sur un relief présentant de faibles variations d'altitude. Sur un terrain plat, le moindre obstacle visuel (végétation, bâtiment) suffit à limiter la profondeur d'un champ de visibilité. L'observateur n'a pas l'occasion de prendre de la hauteur afin d'apercevoir le site d'étude de loin.



Figure 157 : Photographie illustrant le relief de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 158 : Photographie de l'étang présent dans l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

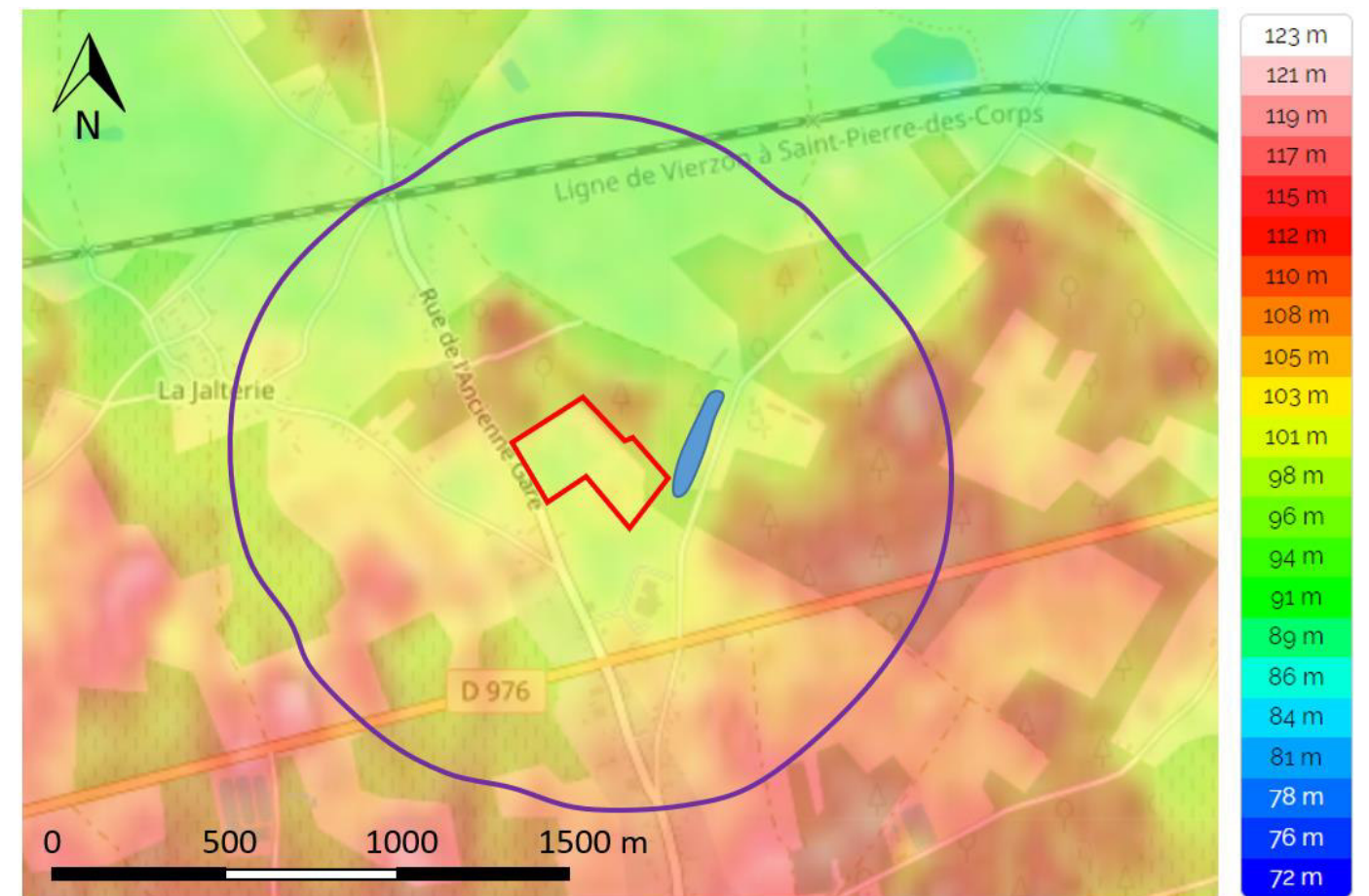


Figure 159 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate
(Source : topographic-map.com)

V. 4. 2. L'occupation des sols

La Figure 160 met en évidence l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Elle se compose de :

- Terres arables (en jaune pâle) et autres surfaces agricoles ;
- Forêts (en vert) ;
- Tissus urbains discontinus (en rouge).

Contrairement à ce que suggère la carte, les vignobles sont quasiment inexistants à l'échelle de cette aire d'étude. Le plan d'eau, visible sur la carte topographique en page précédente, n'apparaît pas. Il en est de même pour les habitations isolées qui ponctuent le territoire de l'AEI.

Les terres arables, les prairies et les autres surfaces agricoles sont des structures paysagères composées d'une couverture gagnant peu de hauteur et ne représentant pas un obstacle visuel. Elles peuvent permettre d'avoir une vision plus profonde du paysage et d'apprécier d'autres éléments présents. (Figure 161)

Les forêts (Figure 162) et les tissus urbains (Figure 163), très présents autour du site d'étude, représentent des obstacles visuels permanents qui limitent la profondeur d'un champ de visibilité. Ils apportent du volume et de l'intérêt aux différentes vues s'offrant à l'observateur, malgré le relief monotone sur lequel s'établit le territoire. Ces deux structures paysagères participent à limiter la possibilité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages de l'AEI.

D'après la carte d'occupation des sols de l'AEI, le site d'étude est partiellement cadré par des zones boisées. Mais en réalité, celles-ci sont bien plus présentes que ne le suggère la Figure 160, et occupent une partie des espaces identifiés comme étant cultivés. A la sortie de ces zones boisées, l'observateur est amené à rencontrer des champs de culture. De vastes étendues sont donc régulièrement présentes dans ses champs de visibilité lorsqu'il parcourt cette aire d'étude. Malgré la faible hauteur occupée par ce type de structure paysagère, la profondeur des vues dont peut profiter l'observateur est souvent limitée par les boisements avoisinants.

Rappelons que l'étude de l'occupation des sols est indissociable de la prospection sur le terrain, car bon nombre d'éléments sont remarquables sur place, alors qu'il n'est pas possible de les appréhender sur la carte.

La dimension industrielle, présente à cette échelle, n'est pas traduite par la carte d'occupation des sols. Cependant, elle est présente grâce à plusieurs éléments : le passage de la voie ferrée au nord de l'AEI (Figure 164), et l'implantation de bâtiments industriels à proximité du site d'étude (Figure 165), dans la continuité de la structure paysagère des tissus urbains discontinus.

Les photographies capturées dans l'aire d'étude éloignée sont marquées par l'omniprésence de la strate arborée (Figure 166), qui empêche généralement l'observateur d'appréhender globalement le territoire dans lequel il se trouve.

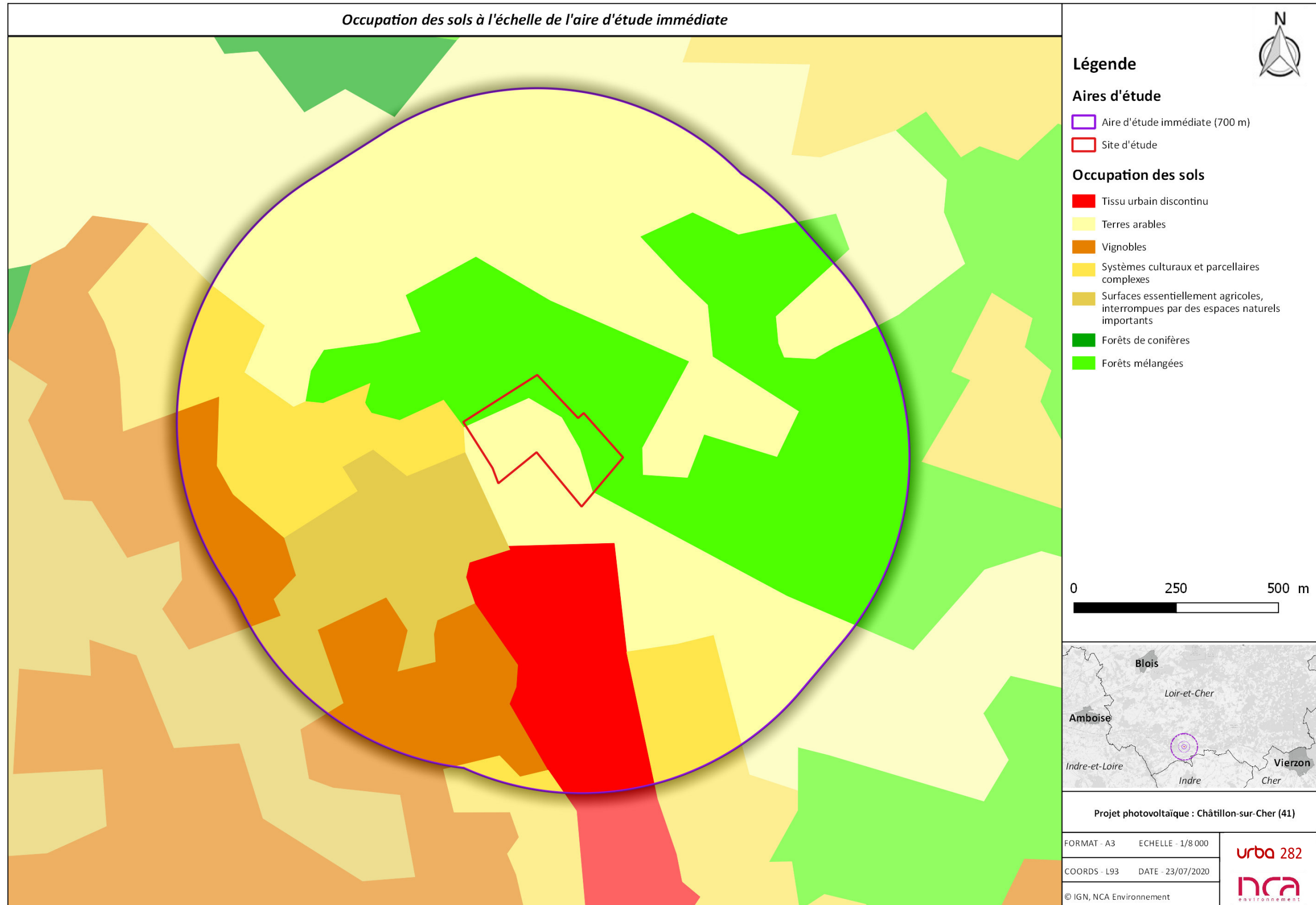


Figure 160 : Carte de l'occupation des sols de l'aire d'étude immédiate



Figure 161 : Photographie d'un champ de culture rencontré à la sortie d'un bois
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 162 : Photographie d'une zone boisée présente à proximité d'habitation et d'un champ
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 163 : Photographie d'une rue de Châtillon-sur-Cher, faisant partie de la zone de tissus urbain discontinu
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 164 : Photographie de la dimension industrielle représentée en partie par le passage de la voie ferrée dans l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 165 : Photographie d'une usine de production de fromage
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 166 : Photographie démontrant la forte présence de la strate arborée sur le territoire de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 3. La nature des surfaces végétalisées

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est rural. Sa surface est en grande partie végétalisée. Les boisements occupent une grande majorité du territoire, et offrent à l'observateur des champs de visibilité dont la profondeur est limitée par la hauteur du couvert végétal. Ce dernier constitue un obstacle visuel très efficace et permanent permettant de masquer la présence du site d'étude depuis de nombreux endroits.



Figure 167 : Photographie de la traversée d'une zone boisée - la densité du végétal ne permet pas à l'observateur d'appréhender son environnement
(Crédit photo : NCA Environnement)

Régulièrement, les zones boisées s'effacent de manière à laisser la place aux champs de culture. Ces derniers permettent à l'observateur d'avoir une vue plus profonde et d'apprécier davantage les éléments qui composent son environnement. Additionnée à l'omniprésence de la strate arborée, la vision de ces vastes espaces ne permet pas de favoriser les éventuelles percées visuelles en direction du site d'étude.



Figure 168 : Photographie d'un vaste champ de culture dont l'arrière-plan est occupé par des masses boisées, limitant la profondeur du champ de visibilité de l'observateur
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 4. La nature des surfaces bâties

Le bâti est présent sous différentes formes dans l'aire d'étude immédiate, et est régulièrement rencontré lors de son parcours. Il est composé de maisons d'habitation qui sont isolées, regroupées dans des quartiers ou des hameaux, ou qui font partie du centre-bourg de Châtillon-sur-Cher. Concernant les zones d'habitat regroupé, la densité du bâti empêche très souvent d'obtenir des vues qui présentent le site d'étude. Les maisons écartées du

centre-bourg, bien qu'elles soient souvent regroupées, semblent être isolées du reste du territoire, car elles sont très souvent mêlées à des surfaces boisées. De ce fait, la plupart des habitations présentes dans les alentours du site d'étude sont protégées d'une visibilité vers celui-ci.



Figure 169 : Photographie d'habitations regroupées
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le bâti est également rencontré régulièrement sous une forme industrielle, qui correspond à l'implantation de dépôts ou de hangars agricoles. Ces bâtiments, très souvent imposants, représentent des obstacles visuels dans les champs de visibilité de l'observateur, qui en limite la profondeur.



Figure 170 : Photographie d'un bâtiment industriel présent à proximité du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 6. Les limites visuelles

Les limites visuelles de l'AEI organisent le territoire en séparant les espaces ayant différentes fonctions. Elles permettent de donner de la matière au paysage, en lui apportant de la perspective ou du volume. Ici, les limites physiques sont principalement matérialisées par les zones boisées qui permettent de cadrer les espaces destinés à la culture et à l'habitation. Elles sont volumineuses, et font généralement office d'arrière-plan dans les champs de visibilité offerts à l'observateur. D'autres éléments, comme les voies de circulation, permettent de délimiter efficacement les espaces même s'ils n'apportent pas de volume au paysage.



Figure 171 : Photographie d'une surface cultivable délimitée par des zones boisées
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 172 : Photographie d'une bande arborée délimitant la parcelle d'une habitation
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 173 : Photographie d'une route et de zones boisées qui délimitent les surfaces cultivées
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 4. 7. La nature des accès et des voies de circulation

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de centrale photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

L'axe principal qui traverse l'aire d'étude immédiate est la D 976, qui passe à 350 m au sud du site d'étude. Elle permet de relier la commune de Saint-Aignan à celle de Selles-sur-Cher. Cet axe est très passant, et semble se substituer à l'autoroute qui prend la même direction. Compte tenu des nombreux obstacles visuels présents entre le site d'étude et autour de la départementale, l'observateur n'a pas la possibilité d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet lorsqu'il emprunte cet axe.



Figure 174 : Photographie de la D 976 traversant le nord de l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette départementale dessert différentes routes secondaires permettant, au nord, de se rendre dans le bourg de Châtillon-sur-Cher, et au sud, de se rapprocher du site d'étude et de desservir les habitations qui parsèment l'AEI. Ces accès sont bitumés et paraissent être fréquemment empruntés. Depuis les routes passant au plus près du site d'étude, il est possible de le percevoir dans le paysage. Mais depuis la plupart de ces axes qui distribuent chaque pôle de l'AEI, il n'est pas possible d'apercevoir le site d'étude à cause du caractère boisé de ce territoire.



Figure 175 : Photographie de la rue des Chemineaux passant à l'est du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

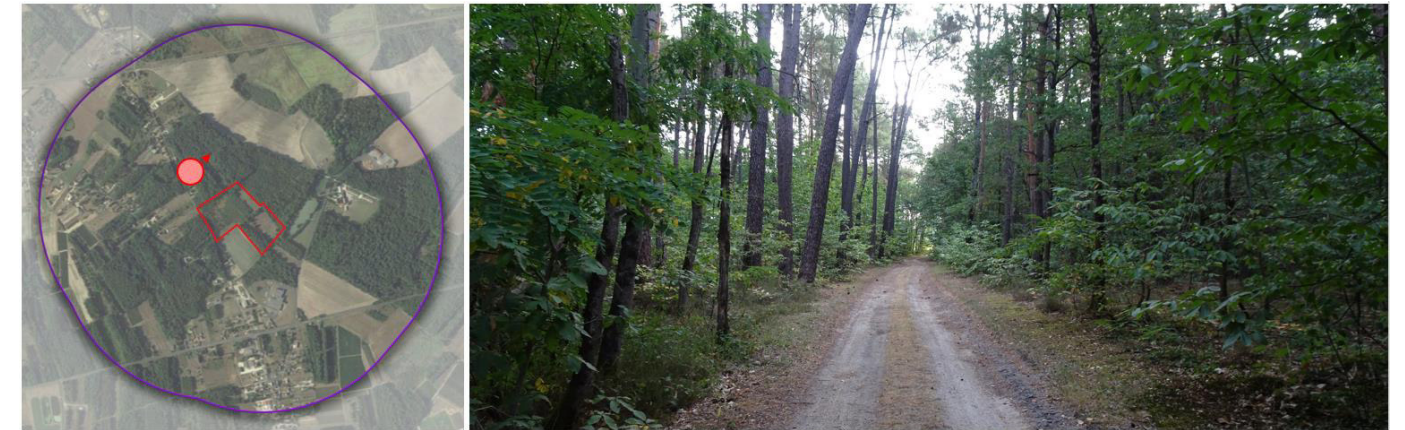


Figure 178 : Photographie d'un chemin permettant de traverser une zone boisée - la visibilité de l'observateur est limitée de toute part par la végétation
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 176 : Photographie de la route secondaire qui borde le côté ouest du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 179 : Photographie de la voie ferrée traversant l'AEI
(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, de nombreux chemins agricoles parcourent le territoire de l'AEI. Ils peuvent être enherbés, en terre ou en pierre et occupent différentes fonctions. Certains d'entre eux permettent de se rendre dans les parcelles agricoles, alors que d'autres mènent à des habitations isolées. L'un d'entre eux borde le site d'étude, offrant de larges visibilités vers celui-ci. Un autre, empruntable depuis la rue des Chemineaux, permet de se rendre dans le nord du site d'étude. Les autres chemins traversent les zones boisées ou les longent, et offrent donc des champs de visibilité très réduits.



Figure 177 : Photographie du chemin agricole qui longe le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

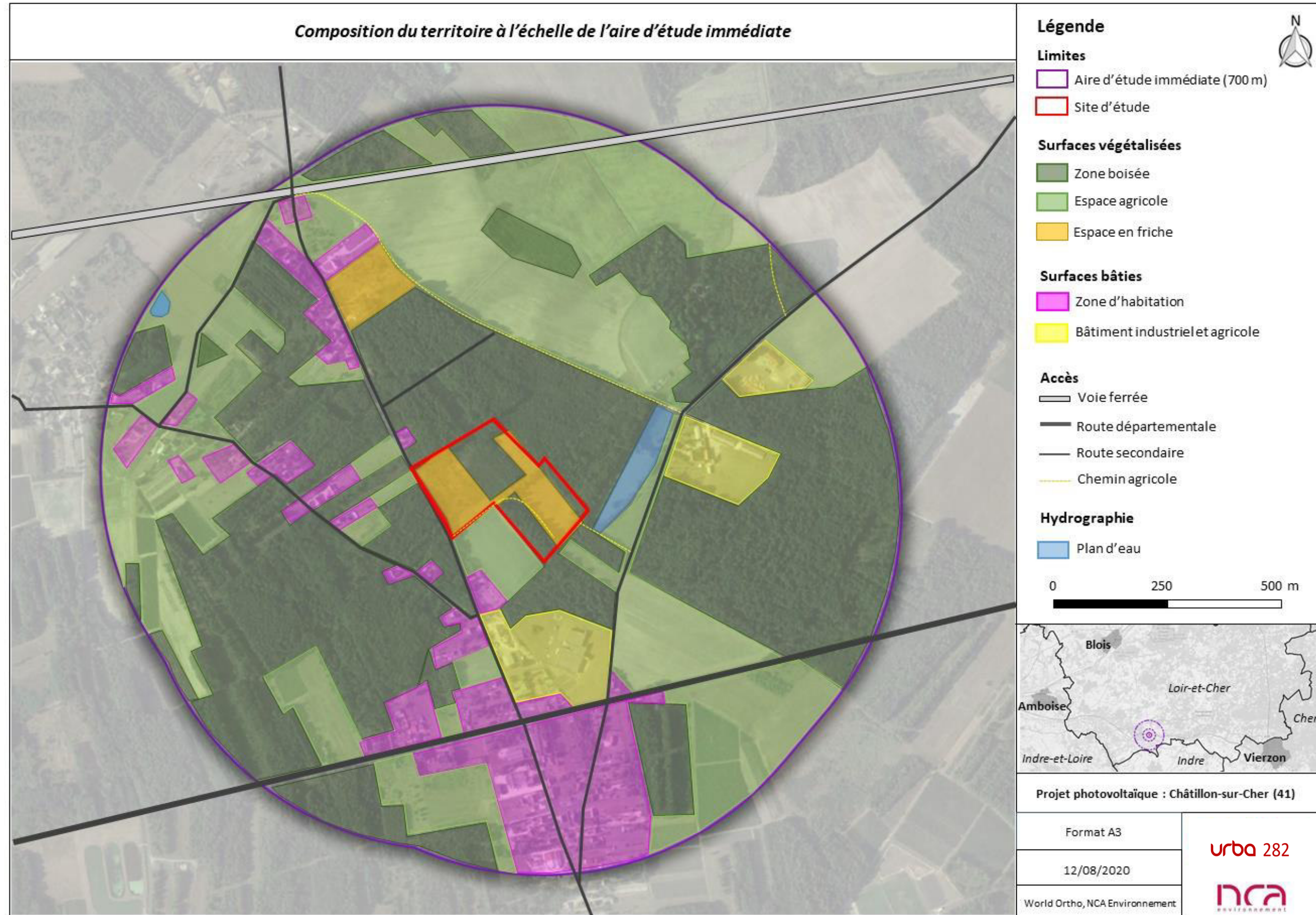


Figure 180 : Schéma de la composition de l'aire d'étude immédiat

Analyse des enjeux

Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul.

L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui limitent fortement les possibilités d'apercevoir le site d'étude lorsque l'observateur la parcourt. Le relief, qui présente peu de variation d'altitude et qui est représenté par une surface relativement plane, ne permet pas à l'observateur de prendre assez de hauteur pour dominer le paysage. De plus, le caractère boisé de l'AEI est omniprésent dans les paysages rencontrés à cette échelle. Ainsi, l'arrière-plan des photographies précédemment présentées est généralement occupé par des zones boisées, limitant fortement la profondeur des vues rencontrées.

Rapidement, en s'éloignant du site d'étude, l'observateur n'a plus la possibilité de l'apercevoir. Quelques percées visuelles ont cependant été relevées concernant des axes de circulation secondaires, et quelques habitations. Ces vues seront analysées dans la suite de l'étude.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est très faible.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

V. 5. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 200.

V. 5. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude est représenté par plusieurs structures paysagères qui se consacrent à différentes fonctions. Il est bordé par la rue de l'ancienne Gare, qui relie la voie ferrée à la route départementale. Il s'inscrit sur un territoire plat, et une grande partie de sa composition est difficilement percevable depuis l'extérieur à cause des boisements qui le composent et qui l'entourent. Il est en grande partie végétalisé, mais présente quelques éléments bâtis faisant écho à une de ses anciennes fonctions.

La première partie, percevable par l'observateur lorsqu'il emprunte la rue de l'ancienne Gare, est une zone en friche présentant deux niveaux de développement : un stade avancé et un stade juvénile. Cet espace est longé par un chemin agricole qui passe devant un cabanon en pierre avant de se perdre derrière le couvert arboré visible en arrière-plan. En empruntant ce chemin, l'observateur peut apprécier la composition de la partie juvénile de l'espace en friche : celle-ci se caractérise par une dominance de la strate spontanée herbacée.



Figure 181 : Photographie de la partie juvénile de l'espace en friche, visible depuis le chemin bordant le site d'étude et passant devant le cabanon en pierre
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'autre partie de l'espace en friche étant à un stade avancé est envahi par de la végétation arbustive spontanée. Sa densité ne permet pas à l'observateur de la parcourir, et il peut uniquement l'apprécier depuis l'extérieur.



Figure 182 : Photographie de l'espace en friche présentant un stade de développement avancé
(Crédit photo : NCA Environnement)

En suivant le chemin agricole qui longe la première partie du site d'étude, l'observateur se dirige peu à peu vers une masse boisée qui délimite la zone en friche. Il se retrouve face à deux accès aujourd'hui condamnés, qui marquent le franchissement de la limite entre deux espaces distincts. La découverte de l'un d'eux est encouragée par la poursuite du cheminement (accès de droite), alors que l'autre semble ne déboucher sur rien (accès de gauche).



Figure 183 : Photographie des deux accès fermés permettant de se rendre dans les autres parties du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

En contournant la barrière de droite, l'observateur pénètre dans un ancien stade de football. De nombreux éléments caractéristiques de ce type d'installation sont encore présents, et témoignent de l'abandon de cet espace : cages de but rouillées, barrières dégradées encadrant le terrain, anciens vestiaires délabrés et arbres d'ornementation qui permettaient autrefois d'offrir de l'ombre aux personnes venues assister aux matchs.



Figure 184 : Photographie du terrain de football abandonné qui occupe une partie du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)

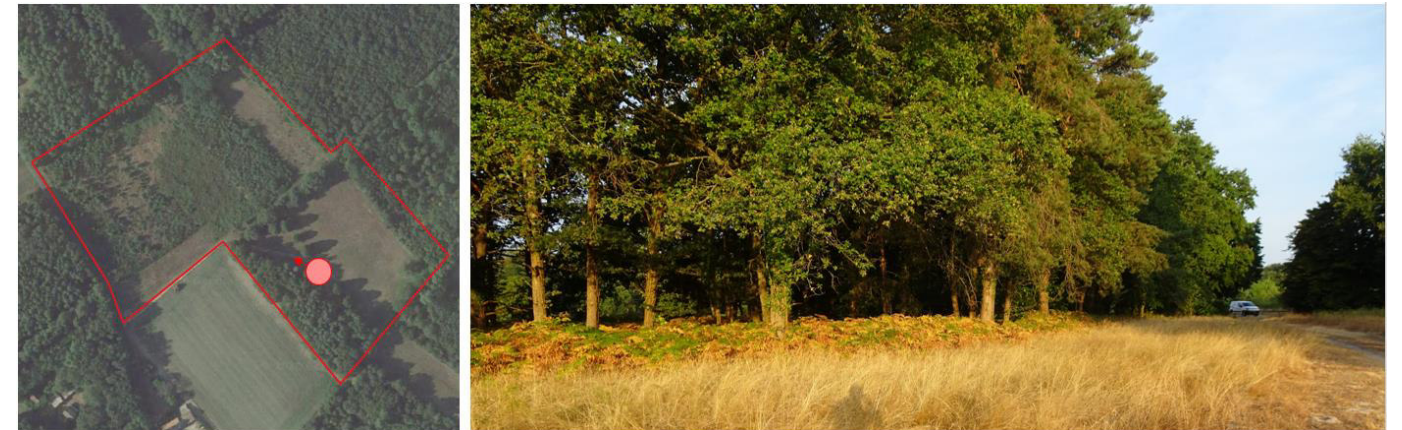


Figure 187 : Photographie de la zone boisée qui isole en partie l'ancien stade de football présent dans le site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 185 : Photographie de l'ancien terrain de football
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les surfaces bâties se trouvant dans le site d'étude sont représentées par les structures faisant autrefois office de vestiaires. Aujourd'hui délabrées, elles servent à entreposer du bois.



Figure 186 : Photographie des anciens vestiaires présents sur l'ancien stade de football
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cet ancien stade de football est entièrement isolé de l'extérieur, grâce aux zones boisées qui l'encadrent. La taille des essences présentes témoigne de l'ancienneté de ces forêts, et en fait des obstacles visuels efficaces tout au long de l'année, dans les paysages visibles depuis l'intérieur et l'extérieur du site d'étude. Cet isolement plonge l'observateur dans une ambiance particulière, le mettant face à un espace abandonné qui était autrefois animé.

Quelques trouées présentes dans la bande arborée bordant le nord de l'ancien terrain de football permettent de se rendre dans la dernière partie du site d'étude. Celle-ci est occupée par une exploitation de pins destinés à la sylviculture. Comme l'espace en friche, elle présente deux stades de développement. Une partie semble être composée des rejets d'une ancienne parcelle exploitée, alors que l'autre présente des sujets âgés de plusieurs années montrant que cet espace est encore exploité. La densité de cette dernière partie ne lui permet pas d'être parcouru par l'observateur : elle est donc uniquement appréciable depuis l'extérieur.



Figure 188 : Photographie de la partie du site d'étude destinée à l'exploitation forestière, mettant en évidence les deux stades de développement
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Ces limites peuvent être nettes, suggérées ou floues, et occupent souvent la fonction d'obstacles visuels. Elles sont essentiellement représentées par des masses boisées, par des voies de circulation, par un changement de fonction de l'espace ou encore par des fossés. Sur la majorité de ses côtés, le site d'étude est bordé par des zones boisées, ce qui permet de l'isoler de son environnement extérieur. De ce fait, sa composition est difficilement percevable, dès que l'observateur s'écarte du site d'étude.



Figure 189 : Photographie des limites du site visibles depuis le chemin agricole - il représente lui-même une limite du site d'étude, et l'espace boisé visible en arrière-plan marque également une autre limite
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 190 : Photographie de la limite ouest du site d'étude - la départementale et la zone boisée présente à gauche du cliché cadrent la zone en friche du site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 191 : Photographie des limites visibles à l'entrée de l'ancien stade de football - la zone boisée à droite délimite l'espace mais fait partie du site d'étude, alors que celle présente en arrière-plan marque sa limite
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 192 : Photographie de la zone boisée bordant le stade de football - elle fait partie du site d'étude, et sa densité ne permet pas à l'observateur de percevoir la nature de l'environnement se trouvant au-delà
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 193 : Photographie de la strate arbustive qui encadre le stade de football - la zone boisée est en partie intégrée au site d'étude, il en est de même pour la haie arborée qui sépare le stade de football de la partie forestière exploitée
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 194 : Photographie de la limite est du site d'étude - elle est marquée par un fossé, une haie de fougères, et par une zone boisée appartenant au site d'étude
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 195 : Photographie de la zone boisée appartenant au site d'étude, qui le délimite depuis l'extérieur
(Crédit photo : NCA Environnement)

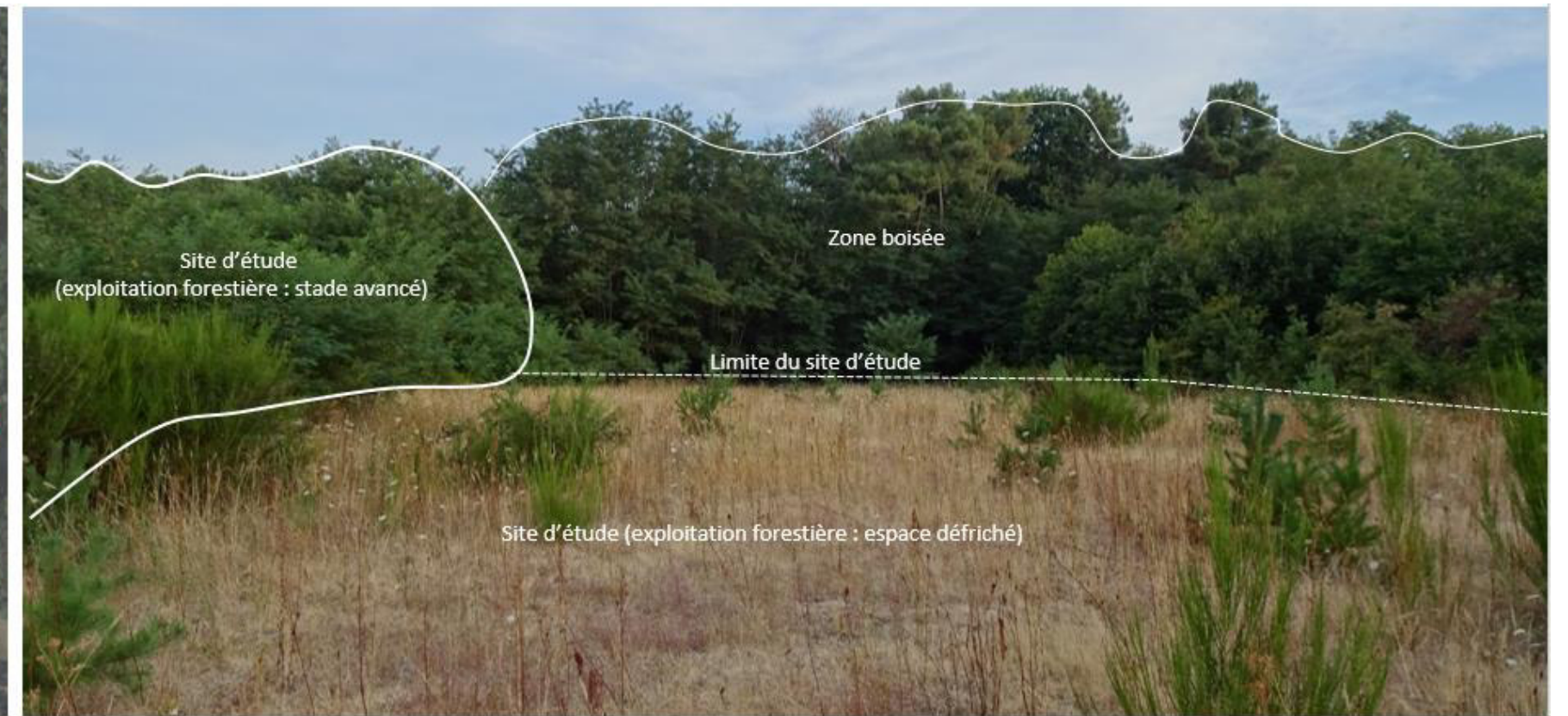


Figure 196 : Photographie de la partie exploitée du site d'étude - sa limite nord est matérialisée par la zone boisée laissée en libre développement
(Crédit photo : NCA Environnement)

V. 5. 3. Les accès au site d'étude

La rue de l'ancienne Gare est la seule voie de circulation bitumée permettant de se rendre au plus près du site d'étude, puisqu'elle le longe. Elle est régulièrement empruntée et dessert un chemin agricole carrossable qui offre la possibilité de se rendre dans l'espace caractérisé par l'ancien stade de football.



Figure 197 : Photographie de la rue de l'ancienne Gare qui longe le site d'étude et dessert le chemin agricole permettant de se rendre dans l'ancien stade de football
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 198 : Photographie du chemin agricole desservant l'ancien stade de football
(Crédit photo : NCA Environnement)

Un autre chemin agricole enherbé, desservi par la rue des Chemineaux passant au sud-est du site d'étude, permet de se rendre dans l'ancien stade de football composant le site d'étude.



Figure 199 : Photographie de l'accès enherbé permettant de se rendre dans l'ancien stade de football par la rue des Chemineaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

La partie en friche du site d'étude peut facilement être accessible depuis la rue de l'ancienne Gare. En revanche, l'espace exploité n'est pas desservi par un accès carrossable et la seule manière de s'y rendre actuellement est en allant à pied.

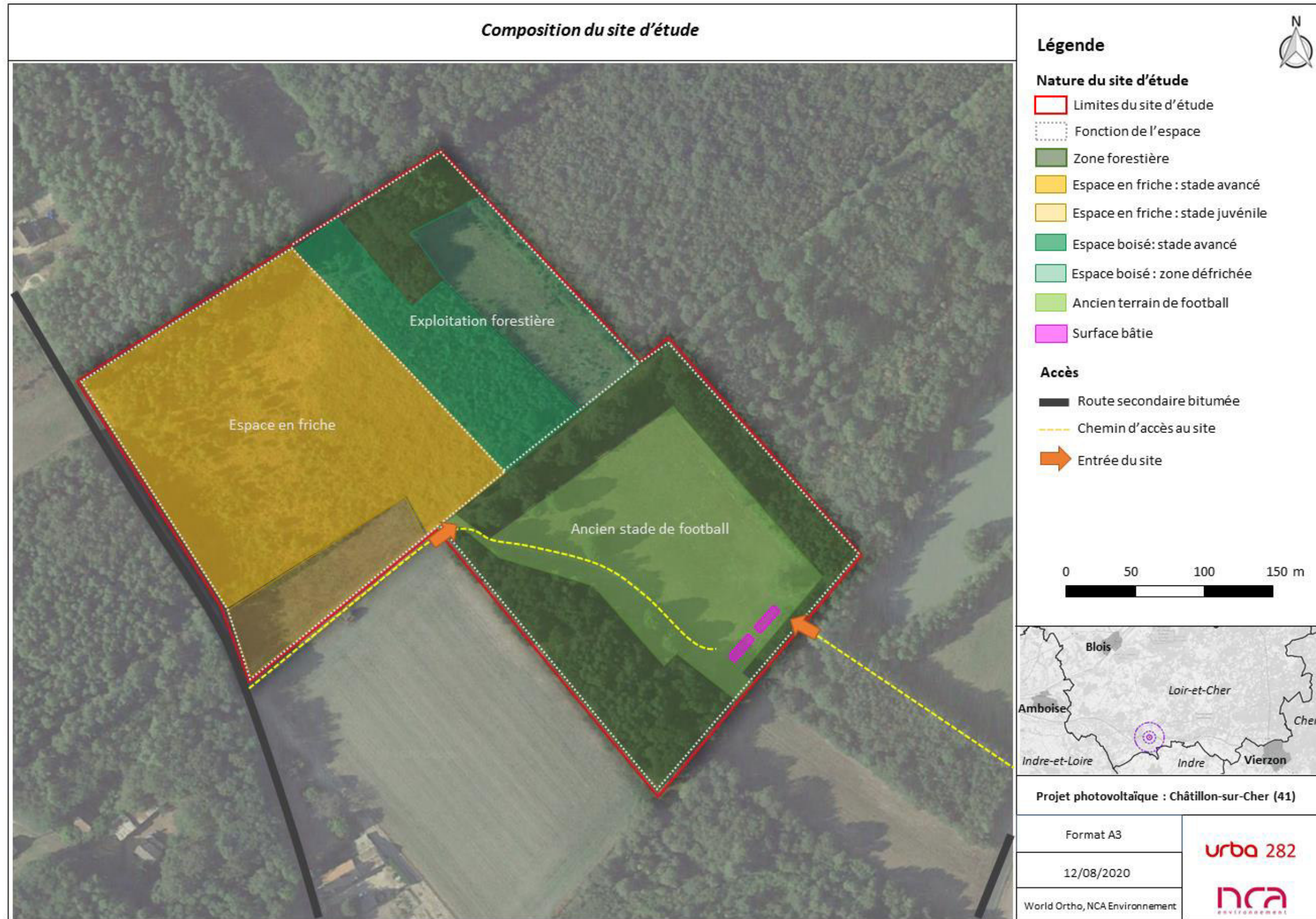


Figure 200 : Schéma de la composition du site d'étude

Analyse des enjeux

Le site d'étude est composé de différents espaces présentant diverses fonctions. Une grande majorité de sa surface paraît être laissée à l'abandon : c'est le cas de l'ancien stade de football, de l'espace en friche, et probablement de la partie défrichée de l'exploitation forestière. Avec ses vestiges témoignant de son ancienne fonction, le stade de football plonge le visiteur dans une ambiance particulière, lui donnant l'impression de faire un saut dans le temps. Mais l'espace n'étant pas facilement accessible, aucune personne n'est censée profiter du paysage qu'il propose.

La composition du site d'étude n'est pas percevable dans sa totalité depuis l'extérieur, grâce aux zones boisées l'occupant en partie. Ces dernières sont composées d'essences anciennes, remarquables par leur gabarit. Elles permettent au site d'étude de s'intégrer dans le paysage dont il fait partie. Ces zones boisées représentent la sensibilité du site d'étude, car il est préconisé de les conserver, ce qui contraint de limiter les opérations de défrichements sur les zones concernées.

Pour cette raison, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est modéré.

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	---------------	------	-----------

V. 6. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'études ayant été analysés, les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible ont pu être déterminés. Après s'être rendu au pied des monuments historiques référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au sol depuis ces monuments.

Il n'existe que très peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :

- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie à proximité directe du site d'étude ;
- Caractère boisé, présent à toutes les échelles, défavorable à l'appréciation du site d'étude.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à quelques reprises depuis l'AEI. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées et commentées ci-dessous.